

Réseau d'aide
aux personnes
seules et
itinérantes
de Montréal

L'ITINÉRANCE
C'EST TOUJOURS
UN MANQUE DE LOGEMENT

L'ITINÉRANCE

Une HISTOIRE
et des ACTIONS
POUR en SORTIR

SOMMAIRE

| | | | |
|--|----|---|----|
| L'origine du RAPSIM | 4 | La concertation, mot d'ordre politique..... | 29 |
| L'itinérance au masculin | 6 | Le protocole interministériel..... | 30 |
| L'itinérance au féminin | 7 | Le logement social avec support communautaire | 32 |
| Les jeunes et l'itinérance | 10 | Les maisons de chambres | 35 |
| La lutte pour une politique en itinérance..... | 12 | Profilage social et judiciarisation | 38 |
| La commission parlementaire..... | 16 | La Clinique Droits Devant..... | 42 |
| Le plan d'action interministériel | 17 | Le Collectif de recherche sur l'itinérance..... | 44 |
| L'intervention fédérale..... | 20 | Jalons d'histoire | 46 |
| Le traumatisme de Dernier Recours..... | 26 | Documents de référence sur l'itinérance..... | 50 |



Remerciements

Ce document a été produit à la suite du 35^e anniversaire du RAPSIM grâce au soutien financier du Secrétariat à l'action communautaire autonome et à l'initiative sociale du gouvernement du Québec.

Le RAPSIM tient à souligner l'investissement des membres du comité de rédaction de ce document : Richard Bousquet, journaliste, René Charest, organisateur communautaire au CSSS Jeanne-Mance, Lise Jean, travailleuse communautaire dans plusieurs organismes en itinérance, et François Villemure, directeur de l'Avenue hébergement communautaire.

PUBLICATION :

RAPSIM, avril 2012

Édition des textes :
Richard Bousquet

Révision des textes :
Myriam Lafrenière

Infographie :
Fleur de Lysée design graphique

Impression :
Imprimerie de la Rive-Sud

RAPSIM

105 Ontario Est, local 204
Montréal, Québec H2X 1G9
téléphone : 514 879-1949
télécopieur : 514 879-1948
www.rapsim.org
rapsim@qc.aira.com

Une HISTOIRE et Des actions à PARTAGER

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a produit ce document pour partager des éléments importants de son histoire et faire un bilan des actions du milieu de l'itinérance. Créé en 1974 « pour venir en aide aux clochards alcooliques du bas de la ville », le RAPSIM regroupe aujourd'hui plus de 90 organismes œuvrant pour prévenir et réduire l'itinérance. Une problématique qui depuis s'est répandue, qui se vit de différentes façons dans différents quartiers.

Diverses stratégies ont été développées pour intervenir sur ces réalités. Sans viser à faire le tour de tous les aspects de cette question complexe, ce document s'attarde sur certaines de ces situations et des actions menées pour y faire face. L'objectif est de partager des expériences, des points de vue, pour permettre la réflexion sur les actions qui sont encore nombreuses à mener sur un problème qui ne fait que croître.

L'itinérance est la pointe visible d'un iceberg. Sous l'eau, elle est soutenue et alimentée par la précarité d'une population grandissante vivant dans la pauvreté, elle-même alimentée par une déstructuration du marché de l'emploi lésant les moins scolarisés, des vagues successives de désinstitutionnalisation et des politiques fiscales désavantageuses. Les gouvernements veulent bien tenter d'enrayer l'itinérance parce qu'elle constitue la partie visible, mais ils sont moins enclins à s'attaquer aux

problèmes moins visibles et plus complexes composant le reste de l'iceberg. Et ainsi la pointe ne cesse de croître malgré les interventions gouvernementales.

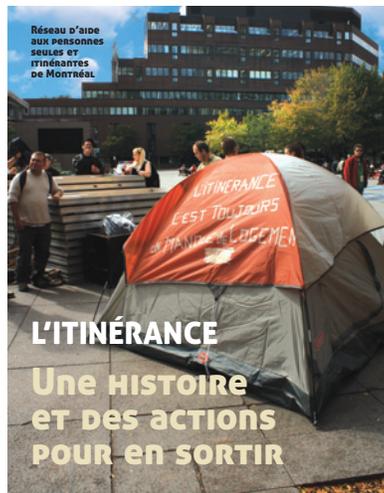
Ce document n'aborde pas le travail accompli sous un angle strictement chronologique, mais plutôt l'itinérance sous différents thèmes : l'itinérance au masculin, au féminin et chez les jeunes; les types d'habitation, par des textes sur les maisons

et le protocole interministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux; et finalement, des textes sur les interventions gouvernementales de Québec et d'Ottawa. D'autres thèmes tout aussi pertinents, tels que l'implication et la mobilisation des itinérants ou ex-itinérants ainsi que les politiques et les actions du milieu municipal, font l'objet d'un traitement transversal dans les différents textes.

Le travail du Réseau d'aide que forment les membres du RAPSIM a été marqué par de nombreuses avancées depuis les années 1970. Grâce aux actions du milieu, de l'accueil en refuge jusqu'à la réinsertion, un grand nombre d'hommes et de femmes sont sortis de la rue et d'autres l'ont évitée. Alors que le constat fait à l'hiver 2012 est que l'itinérance est en croissance, le retour sur ces quatre décennies permet de voir ce qui a marché et ce qui nuit à la lutte contre l'itinérance.

D'un problème identifié à une réalité et à un quartier, l'itinérance est devenue un problème social important au Québec. S'il n'y a pas de quoi se réjouir de cet accroissement de l'itinérance, la mobilisation des membres du RAPSIM dans les réponses qu'ils y apportent et l'attention de certains acteurs sont porteuses d'espoir et de solutions. À nous tous de voir comment faire progresser davantage notre combat pour faire reculer le phénomène.

Pierre Gaudreau,
coordonnateur du RAPSIM



de chambres et le logement social; le problème de la judiciarisation, par des écrits sur l'Opération et la Clinique Droits Devant; l'apport du milieu universitaire par l'histoire du Collectif de recherche sur l'itinérance et celui du milieu religieux par un papier sur les origines du mouvement; la concertation par des articles sur l'expérience de Dernier Recours, les aléas de la politique

L'IMPPLICATION RELIGIEUSE à L'ORIGINE DU RAPSIM

Richard Bousquet

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a été incorporé en 1978 mais au cours des années 1970, plusieurs événements ont entraîné la nécessité d'un regroupement, pavant la voie à sa création en 1974.

En 1972, une centaine d'entrevues ont permis de tracer le portrait des hommes fréquentant l'Accueil Bonneau. La plupart avaient perdu leur emploi, leur moyenne d'âge était de 55 à 65 ans, leur santé s'était détériorée et il n'y avait pas de ressources pour les aider, sinon le mouvement des AA. « *C'étaient des Québécois, des Montréalais, notre monde à nous autres* », raconte sœur Monique Picard, directrice de l'Accueil Bonneau à l'époque et qui, à 77 ans, en dirige encore le service de recrutement des bénévoles.

QU'EST-CE QUI RELIE LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET LES JEUX OLYMPIQUES?

Dès l'année suivante, une coalition se mettait en place pour trouver des solutions, notamment pour répondre aux problèmes de toxicomanie des itinérants. Cette coalition regroupait l'Accueil Bonneau, la Maison du Père, la Mission Bon Accueil, l'Église Unie, l'Église anglicane St. James, la Montréal City Mission, la Old Brewery Mission – sporadiquement, les relations entre francophones et anglophones étant parfois difficiles

à l'époque, compte tenu des approches et des cultures différentes –, le centre Préfontaine, le Service social de l'Hôpital Saint-Luc, le Service de la sécurité du revenu de la Ville de Montréal et le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM).

« *Le problème des portes tournantes a amené les refuges, la Ville et le ministère de la Santé à se parler, à mieux se connaître et à développer de nouvelles collaborations* », se rappelle Jacques Laurin, organisateur communautaire à l'époque et coordonnateur du RAPSIM durant près d'une décennie par la suite.

« *Il y avait une volonté de développer un service de dégrisement et de désintoxication, avec une équipe spécialisée et une approche non médicale*, précise Jacques Laurin. *John Lee du Centre St. James, en lien avec la coalition des églises anglophones du Canada, avait été explorer les approches développées ailleurs au Canada.* »

Le centre de désintoxication se développe finalement à l'Hôpital Saint-Luc. Mais il apparaît rapidement que ce service ne répond pas aux besoins et à la dynamique des personnes itinérantes... tel qu'appréhendé.



Monique Picard (à gauche), une des fondatrices du RAPSIM, en conversation avec Michelle Duchesne, directrice de Dîners St-Louis, lors de la fête soulignant les 35 ans du RAPSIM.

PHOTO ARCHIVES RAPSIM

Cette période est également marquée par une transition des bénévoles religieux vers des intervenants formés et rémunérés, transition motivée par la complexité accrue des problématiques et la diminution du bassin des premiers aidants religieux.

« Il était devenu nécessaire d'avoir des intervenants formés pour répondre aux besoins des personnes rencontrées. Au-delà de l'implication des communautés religieuses, il fallait développer une approche adaptée, diversifiée, ajoute sœur Picard. Il fallait une diversification des services au sein des ressources; reconnaître les besoins et les problèmes au-delà de la soupe et du vestiaire. »

Au début, le groupe était composé d'organismes œuvrant auprès des hommes, mais le phénomène de l'itinérance chez les femmes a commencé à prendre de l'ampleur. Sheila Baxter, du CSS Ville-Marie, préoccupée par le sort des femmes avec ou sans enfants, et une représentante du Chaînon se sont ajoutés au milieu des années 1970.

L'époque correspond aussi à un certain transfert de responsabilités, la Ville de Montréal délaissant le champ de l'hébergement temporaire et du bien-être social d'urgence à l'égard des personnes sans domicile fixe. Le CSSMM a pris la relève. Une raison de plus pour formaliser les

relations en se dotant d'une organisation centralisée.

Le groupe a également dû se pencher sur l'état de délabrement et la disparition des maisons de chambres. Puis en 1976, le nettoyage urbain réalisé par la police afin d'éliminer la présence des « quêteux » et des « robineux » en vue des Jeux olympiques a amené le débat sur la judiciarisation des itinérants. Deux préoccupations qui ne pouvaient être abordées que collectivement.

La mobilisation s'exerçait sur plusieurs fronts. La table était mise pour la création officielle du RAPSIM.

Richard Bousquet
est journaliste.



L'ORIGINE DE L'ITINÉRANCE

Le terme « itinérance » serait apparu au Québec à la fin des années 1960, à la suite d'une démarche de chercheurs et de travailleurs sociaux qui avaient opté pour ce terme, qui correspondait à leurs yeux à la représentation qu'on se faisait de cette réalité à l'époque. Il désignait ces personnes qui n'étaient non pas « perdues », errant dans l'espace public, mais qui, au contraire, avaient une trajectoire et un itinéraire assez clairs et précis. Plusieurs témoins de l'époque ont dit que ces itinérants avaient été déracinés de leurs terres au Québec et qu'ils avaient une propension à abuser de l'alcool.

Mais selon Jacques Laurin, le terme était déjà utilisé en 1955 par la fondatrice d'un service d'accueil aux réfugiés et voyageurs arrivant par bateau, par train et même par avion. Elle a écrit de nombreuses lettres s'adressant à ses bienfaiteurs pour les sensibiliser aux itinérants.

Jacques Laurin, organisateur communautaire à l'époque et coordonnateur du RAPSIM durant près d'une décennie, se rappelle des événements qui ont mené à la création du réseau.

L'ITINÉRANCE S'EST FAITE HOMME

Richard Bousquet

L'itinérance a d'abord pris un visage masculin. On parlait à l'époque de « clochards » et de « robineux ». Des Montréalais, mais aussi des hommes venus des régions éloignées, particulièrement de la Gaspésie, qui faute de travail ont perdu leurs liens familiaux pour se retrouver dans des chambres miteuses puis à la rue. Ils étaient généralement dans la cinquantaine et développaient souvent un problème d'alcoolisme pour noyer leurs autres problèmes.

Puis, la désinstitutionnalisation, amorcée dans les années 1960 au Québec, est venue progressivement changer le portrait. Si au départ sa justification était humanitaire et thérapeutique, avec la crise du début des années 1980, elle devient surtout financière, permettant à l'État d'économiser beaucoup d'argent tout en transférant peu de moyens financiers dans les ressources du milieu.

Le visage de l'itinérance s'est alors rajeuni et au problème d'alcoolisme se sont ajoutés les problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Quant au nombre d'itinérants, il n'a cessé de croître depuis.

La réalité actuelle

La Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal a réuni les principaux acteurs du milieu de l'itinérance en septembre 2011 pour faire le point sur l'achalandage des ressources communautaires. Le compte rendu de la démarche révèle que l'âge moyen des hommes fréquentant les refuges montréalais est en hausse – 45 ans – et que les hommes dans la cinquantaine y sont de plus en plus nombreux. Les trois quarts proviennent de Montréal, mais 15 % sont des immigrants. Le nombre d'autochtones y est également en hausse.

Les problèmes de santé mentale et de toxicomanie sont encore très présents, mais un nombre croissant d'hommes non professionnels ayant perdu leur emploi en usine ou en entreprise fréquentent les refuges pour y trouver gîte et couvert pour une période temporaire, espèrent-ils. Les critères de plus en plus restrictifs de l'assurance emploi, le bas niveau des prestations d'assistance sociale et le coût exorbitant des loyers du peu de logements disponibles influent sur le nombre d'hommes se retrouvant à la rue.

D'autres textes de ce document alimentent le portrait masculin de l'itinérance, dont ceux sur les origines du RAPSIM, le logement social, les maisons de chambres, la concertation, la judiciarisation et les politiques provinciales et fédérales.

Richard Bousquet
est journaliste.



PHOTO ALAIN DÉCARIE

L'itinérance au féminin : une réalité visible et invisible

PHOTO ALAIN DÉCARIE

Micheline Cyr et Lise Jean

Être femme et itinérante est doublement source d'inégalités. Être toxicomane, avoir des problèmes de santé mentale, en plus, sont des sources d'exclusion et de stigmatisation qui se vivent avec acuité au féminin.

Ces femmes font face à la violence au quotidien, et ce, dans différentes sphères de leur vie. Elles croisent par moments un regard méprisant dans des institutions, des restaurants, dans la rue, elles se sentent trop souvent exclues. Elles ont un réseau social restreint. La survie devient un combat de tous les jours : trouver un endroit pour dormir au chaud, un endroit pour manger, pour faire ses besoins, un moyen pour avoir un peu d'argent, éviter d'être agressée, être simplement en sécurité.

Culturellement, prendre soin des autres est un comportement féminin

qui prédomine, et ce, même dans une situation d'extrême précarité. Apporter soutien et réconfort à des personnes vivant une situation similaire, contribuer à sa façon au bien-être de ses enfants, mettant parfois de côté ses propres besoins, sont des comportements bien ancrés. Le fait de ne pas assumer complètement ces responsabilités est souvent synonyme de culpabilité.

Les femmes rencontrées en maison d'hébergement ont très souvent adopté une multitude de stratégies de débrouillardise pour faire face aux problèmes du quotidien. Des stratégies qui leur permettent de

ne pas être identifiées en tant que personne sans abri, de « se fondre dans la masse », ce qui les rend peu visibles sur la rue.

Une réalité documentée

Quoiqu'on ait jusqu'à maintenant trop peu écrit à propos de l'itinérance au féminin, la question a fait l'objet de quelques études et recherches à partir de la fin des années 1970. Elles mettent l'accent sur les aspects visible et invisible de l'itinérance au féminin.

Les femmes sont visibles quand elles vivent dans la rue, les *squats* ou les refuges, estime Phyllis Davis dans son étude de 1975. Au cours de ces

périodes d'itinérance, les femmes reçoivent des services en fonction de leur désignation : *bag ladies*, filles-mères, femmes dans le besoin, mères nécessiteuses ou prostituées.

Dona Willson, en 1983, parle quant à elle de femmes invisibles et oubliées, et Françoise-Romaine Ouellette souligne en 1989 les conditions qui alimentent la face cachée de l'itinérance et rend compte des stratégies de survie développées par les

itinérants et itinérantes de Québec et du Regroupement des groupes de femmes de Québec, *La spirale de l'itinérance au féminin*, fait ressortir ces mêmes dimensions qui répondent sensiblement des mêmes conditions.

Les processus conduisant à l'itinérance

La compréhension du processus menant à l'itinérance fait l'objet d'un consensus important. Il s'agit d'un phénomène complexe, multifactoriel,

LORSQUE LES PROBLÈMES DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE SE CONJUGENT, L'EXCLUSION ET L'ISOLEMENT SE FONT ENCORE PLUS PRÉSENTS ET LES PROBLÈMES DE SANTÉ PHYSIQUE, PLUS IMPORTANTS.

femmes en difficulté : « Une partie de ces femmes se maintient dans les zones floues entre itinérance, pauvreté, prostitution et situation précaire, notamment par l'utilisation de la totalité du revenu pour payer la chambre; par l'emploi de stratégies de débrouillardise telles que l'offre de services sexuels ou domestiques, l'acceptation d'abus et de violence pour éviter la rue, le fait d'habiter chez les uns et les autres dans des endroits dangereux. Pour plusieurs, il est essentiel de camoufler cette situation d'itinérance entre autres à cause de la garde des enfants. »

Vingt ans plus tard, la recherche menée dans la région de Québec par Lucie Gélinau pour le compte du Regroupement pour l'aide aux

multidimensionnel et dynamique, et les périodes d'itinérance peuvent être de courte ou de longue durée, épisodiques, situationnelles ou persistantes.

Toutefois, la violence et l'abandon sont des caractéristiques incontournables dès qu'il est question d'itinérance. Si ces deux aspects sont vécus tant par les hommes que par les femmes, force est de constater que ces dernières partagent un historique d'abus. « Quatre-vingt-un pour cent des femmes rencontrées présentaient un lourd passé de violence (agression sexuelle, violence psychologique, violence conjugale, violence familiale). L'expérience de la violence est le facteur fragilisant le plus commun rencontré chez ces femmes », précise Lucie Gélinau.

Le passage de la précarité à la rue ne les protège pas pour autant, comme le révèle encore la recherche du RAIQ : « L'itinérance ne met pas les femmes à l'abri de la violence. Au contraire, elle les fragilise, les plaçant ainsi en position de grande vulnérabilité. Agression, viol, harcèlement viennent alimenter cette détresse initiale et accentuer dans certains cas les problèmes de maladie mentale, de désaffiliation, de consommation. »

L'expérience de l'Auberge Madeleine, celle des autres ressources d'hébergement pour femmes en difficulté et la littérature sur les femmes sans abri font ressortir les principales caractéristiques qui renvoient à l'expérience de la marginalisation : l'extrême pauvreté, l'absence de logement abordable et sécuritaire, l'isolement constituent des expériences communes auxquelles s'ajoutent notamment des problématiques de toxicomanie et de maladie mentale.

Si l'Auberge Madeleine reçoit des femmes de tout âge, on remarque leur vieillissement. Il arrive aussi que mère et fille aient fréquenté la maison au cours de l'année. De 1984 à 1991, les femmes de moins de 30 ans étaient majoritaires (entre 50 et 53 %), puis en 1992, on note une diminution de la présence de ce groupe d'âge (38 %) qui se poursuit en 2008 (21 %) et en 2009 (14 %).

Lorsque les problèmes de toxicomanie et de santé mentale se conjuguent, l'exclusion et l'isolement se font encore plus présents et les problèmes de santé physique, plus importants. Cela peut être le résultat de conditions de vie précaires et des effets à long terme de la consommation de drogues ou d'alcool. Si la consommation participe à la détérioration de l'état de santé, elle peut également être une stratégie visant à atténuer les symptômes d'une maladie mentale. L'accès à des services sociaux adéquats peut devenir difficile pour ces femmes, leur mode de vie allant parfois à l'encontre des valeurs des professionnels de la santé, qui peuvent avoir le sentiment de travailler auprès d'une personne qui « ne s'aide pas ».



De nombreuses femmes se maintiennent dans les zones floues entre itinérance, pauvreté et situation précaire.

Le débordement des ressources

Malgré le développement qu'elles ont connu, les ressources d'hébergement pour femmes font face à une augmentation significative de leur fréquentation et accusent un nombre de refus, faute de place, toujours croissant. Une situation alarmante.

Depuis trois ans, La rue des femmes, l'Auberge Madeleine et le Chaînon connaissent des débordements constants. Quant au refuge pour femmes de la Mission Old Brewery, le pavillon Patricia-McKenzie, il a atteint un taux de pleine occupation à l'été 2011, comparativement à 50 % les années précédentes. Chez Doris, refuge de jour pour femmes, dessert un nombre croissant de femmes dont un grand nombre d'Inuites.

Différents visages

Si l'arrivée des femmes autochtones dans les refuges est relativement récente, et en croissance à Montréal, dans les autres grandes villes canadiennes le phénomène existe depuis assez longtemps pour avoir fait l'objet d'études. Selon les résultats de l'Enquête sociale générale de Statistique Canada en 1999, les femmes autochtones sont trois fois plus nombreuses à être victimes de violence conjugale que les femmes non-autochtones, et elles sont deux fois plus nombreuses à avoir été victimes de violence conjugale que les hommes autochtones. Les femmes autochtones sont également surreprésentées au sein de la population itinérante dans ces villes.

Les femmes appartenant à des minorités raciales et ethniques, récemment immigrées, sont surreprésentées dans les causes de violence conjugale entendues par les tribunaux à Montréal, selon l'étude du Centre for Applied Family Studies réalisée en 2002. Certaines femmes immigrantes qui ont quitté le foyer pour fuir la violence conjugale courent le risque d'être ostracisées par leur communauté et, ainsi, d'être exposées à l'itinérance.

Les femmes réfugiées nouvellement arrivées sont également plus vulnérables à la violence conjugale et à l'itinérance. Ces femmes sont plus à risque de discrimination en matière



PHOTO ARCHIVES RAPSIM

Les problèmes des femmes itinérantes faisaient partie des revendications de la Marche mondiale des femmes en 2010.

de logement et sur le marché du travail. En outre, leur méconnaissance de la société d'accueil et de leurs droits engendre du stress et font en sorte qu'elles éprouvent encore plus de difficulté à conserver un logement sur une base autonome.

Les enjeux

« Travailler seulement sur les explications classiques que sont la toxicomanie, la santé mentale ou l'industrie du sexe est insuffisant. Il faut aussi s'attaquer aux facteurs de fragilisation que sont la violence faite aux femmes, l'apprentissage avant l'âge adulte d'une culture d'errance, notamment à travers de trop nombreux placements par la DPJ, le manque de protection des aidantes naturelles ainsi que la

pauvreté. Les racines de l'itinérance sont en fait multiproblématiques », souligne Lucie Gélinau.

Ce commentaire résume certaines recommandations issues de la recherche *La spirale de l'itinérance au féminin* et formulées par des femmes ayant vécu cette situation. Celles-ci ajoutent qu'il est également nécessaire de « rallier les femmes de tout âge et de toutes conditions au soutien et à l'amélioration des conditions de vie et des droits des femmes en situation d'itinérance ». Un défi à relever.

Micheline Cyr est directrice de l'Auberge Madeleine et Lise Jean a été intervenante au Chaînon et directrice de Passages.

POUR QUE LE REJET ne mène pas à La RUE

François Villemure

Les trajectoires et les situations des jeunes restent près de la survivance et sont marquées par plusieurs expériences qui se soldent souvent par des échecs. On ne peut pas parler de la jeunesse sans aborder les difficultés d'accès au marché du travail, au logement et aux services, l'occupation de l'espace public et la judiciarisation, la toxicomanie et les difficultés reliées à la santé mentale.

Les organismes travaillant avec les jeunes itinérants ou à risque de le devenir de moins de 30 ans représentent plus du quart des membres du RAPSIM. Ils se retrouvent dans toutes les sphères d'intervention, que ce soit du refuge, de l'hébergement à court et à moyen terme, du logement social, des centres de jour et de soir, de la prévention, de l'aide à l'emploi, etc.

Les organismes jeunesse se sont beaucoup développés au cours des

35 années d'existence du RAPSIM. Mais les enjeux et les défis sont encore bien présents !

La situation économique des jeunes dans la rue, dont la moyenne d'âge est de 21-22 ans, ne s'est pas améliorée. Le marché du travail demeure difficile d'accès étant donné leur faible niveau de scolarité – deuxième ou troisième secondaire en moyenne – et leur manque d'expérience significative. Le faible niveau des prestations d'aide sociale a aussi un

impact sur leur capacité à sortir du cycle de la pauvreté.

La situation des jeunes s'est aggravée sur plusieurs aspects, notamment celui de la consommation de rue, que ce soit les *speeds* ou les drogues injectables. Plus de 50 % des jeunes ont fait un passage dans les centres jeunesse ou les services sociaux et plus du tiers ont des problèmes de santé mentale. La question de l'accès aux soins demeure un enjeu. Les personnes issues de



Les chiens sont souvent les meilleurs compagnons de rue des jeunes itinérants. Des vétérinaires leur prodiguent des soins gratuits à l'organisme Dans la rue.



PHOTO ARCHIVES RAPSIM

ILS AFFICHENT COMPLET

Le gouvernement fédéral a donné le ton aux années 2000 avec les stratégies de partenariats de lutte à l'itinérance en permettant aux groupes de développer ou de consolider de nouvelles solutions pour les personnes itinérantes. La crise du logement et l'augmentation des loyers ayant un impact important chez les jeunes, plusieurs groupes œuvrant auprès d'eux, notamment des ressources d'hébergement telles que L'Avenue hébergement communautaire, le Refuge des jeunes et l'Auberge communautaire du Sud-Ouest, en ont profité pour développer des formules de logements transitoires et permanents.

Au cours des 40 dernières années, le milieu communautaire s'adressant à la jeunesse a beaucoup changé. Sans parler d'approche dite de réseau, il existe une continuité de liens permettant aux jeunes d'avoir accès à différents services selon leur trajectoire résidentielle. Mais si le réseau d'entraide s'est développé au fil du temps, la demande est supérieure à la capacité de pouvoir répondre à tous les besoins. Les refuges, les centres d'hébergement et les logements sociaux, entre autres, affichent souvent complet.

François Villemure est directeur de l'Avenue hébergement communautaire.

l'immigration et des communautés culturelles sont aussi plus présentes dans les ressources.

Près de 40 ans d'histoire

Le Bureau de consultation jeunesse (BCJ) a été parmi les premiers organismes à apporter une réponse aux jeunes sans abri. Il a été à l'origine de plusieurs projets et organismes, notamment l'Hébergement jeunesse Le Tourmant en 1974 et le Service d'hébergement Saint-Denis en 1976, les premières ressources d'hébergement pour jeunes à Montréal.

Que ce soit en matière d'hébergement, d'aide à l'emploi ou de justice, la volonté du milieu à l'époque était d'offrir d'autres réponses que celles des services de l'État. Une volonté d'offrir une autre solution.

De 1980 à 1993, de nombreuses ressources d'hébergement jeunesse voient le jour, notamment dans la foulée de l'Année internationale des sans-abri, en 1987, pour répondre à une demande sans cesse grandissante. C'est notamment le cas des Ressources jeunesse de Saint-Laurent en 1985, puis de la Maison Tangente, des Habitations l'Escalier, de L'Avenue, du Refuge des jeunes en 1989 et du Foyer des jeunes travailleurs en 1991.

Pendant cette période, on voit un éventail de ressources se développer pour répondre aux autres besoins des jeunes. Des projets de prévention et d'intervention de rue tels que l'unité d'intervention l'Anonyme et En Marge voient le jour. Des projets d'insertion à l'emploi par la création de plateaux de travail, dont le Groupe intervention travail, viennent

en aide aux jeunes qui ont un accès limité au marché de l'emploi.

Mais c'est la création de l'organisme Le Bon Dieu dans la rue, par le père Emmett Johns en 1988, qui a véritablement entraîné la médiatisation du phénomène des jeunes de la rue.

Au cours des années 1990, la reconnaissance gouvernementale s'est aussi concrétisée avec la mise en place du Programme de soutien aux organismes communautaires, qui a permis le financement d'un bon nombre d'organismes jeunesse.

Puis, à la fin des années 1990, l'occupation de l'espace public, la judiciarisation et le profilage social des jeunes sont devenus des enjeux majeurs.



PHOTO ARCHIVES RAPSIM

Le marché du travail demeure difficile d'accès pour les jeunes itinérants étant donné leur faible niveau de scolarité.

La LONGUE LUTTE POUR UNE POLITIQUE EN ITINÉRANCE : L'URGENCE PERSISTE

Pierre Gaudreau

Dans leurs manifestations, les groupes communautaires clament l'urgence d'une politique globale en itinérance. La situation qui prévalait à l'hiver 2012 ne fait que confirmer leur propos. Alors que se pointe une nouvelle crise économique qui contribue à faire croître le nombre de sans-abri, il est essentiel de stopper l'accroissement de l'itinérance. Alors que se pointent aussi des élections générales au Québec, la réponse qu'apportera le prochain gouvernement à cette demande reste déterminante.

La pertinence d'une politique en itinérance, les appuis qu'elle récolte et la mobilisation autour de la demande de sa mise en place ne sont pas une garantie qu'elle deviendra une réalité. Cela témoigne cependant de la justesse de la vision que cette demande porte depuis 2005.

En juin 2005, l'assemblée générale annuelle du RAPSIM a reconnu la nécessité d'une politique globale en

itinérance, endossant ainsi l'avis que certains de ses membres défendaient depuis quelques années. Depuis, la demande pour que le gouvernement du Québec fasse de cet enjeu une priorité, en incitant tous les ministères concernés à poser les actions nécessaires pour prévenir et réduire l'itinérance, s'est développée et étayée.

La nécessité d'une telle politique a récolté des appuis majeurs, ce qui

lui a apporté une grande crédibilité. On peut combattre l'itinérance si on investit dans des actions globales pour le logement social, la lutte à la pauvreté, la santé, l'éducation et l'emploi, mais aussi par des actions spécifiques, en responsabilisant les institutions comme les centres jeunesse, le milieu carcéral et les hôpitaux. C'est la vision porteuse d'espoir que promet une politique en itinérance.

La réponse du gouvernement du Québec est depuis nettement insuffisante; l'itinérance s'aggrave et est en croissance. En novembre 2011, lorsque le gouvernement a dressé en commission parlementaire le bilan de son action en itinérance, le RAPSIM l'a confronté sur son inaction. Alors que les refuges pour hommes et les ressources d'hébergement pour femmes augmentent leur nombre de lits chaque année et débordent souvent, le gouvernement se targue, dans son bilan, de l'instauration de menus supports à vélos et de corridors de transport actifs. Les sans-abri marchent ! Les lunettes roses de la ministre Dominique Vien n'auront pas occulté le besoin d'une politique en itinérance, au contraire.



PHOTO ARCHIVES RAPSIM

Premiers états généraux : L'itinérance partout au Québec

C'est en mai 2005 que le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) tient les premiers États généraux de l'itinérance au Québec. Plus de 200 personnes échangent et débattent sur les réalités que prend l'itinérance dans les différentes régions. Ces états généraux constituent un moment majeur dans l'histoire des mouvements de lutte à l'itinérance au Québec et dans celle menant à une politique en itinérance.

L'itinérance chronique, plus visible, est certes concentrée à Montréal et dans quelques villes centres, mais le phénomène prend ailleurs différentes formes moins visibles mais réelles. Outre ces différents visages, les états généraux abordent le déni de droits qui caractérise l'itinérance et différents enjeux qui touchent le phénomène : logement, accès aux services, espace public, syndrome « pas dans ma cour ».

Fortement impliqué au RSIQ et dans cet événement, le RAPSIM est au cœur de cette mobilisation sans précédent du milieu de l'itinérance au Québec. Une centaine des participants proviennent de Montréal : des membres du RAPSIM, mais aussi des représentants des institutions et de la Ville.

La déclaration *Droit de cité*

Les premiers États généraux de l'itinérance se clôturent par le lancement de la déclaration *Droit de cité – pour combattre l'exclusion et l'itinérance* :

« L'objectif de la présente déclaration est double. D'abord, les signataires veulent démontrer leur solidarité à l'égard des personnes en situation d'itinérance ou à risque. Ensuite, ils veulent se doter d'un instrument supplémentaire dans leur mobilisation contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les signataires affirment que personne ne devrait se retrouver sans abri, sans ressources ni soutien et que l'itinérance n'est pas une fatalité. Nous avons la conviction qu'il est possible d'agir contre l'exclusion sociale. Il en va de notre responsabilité collective.



PHOTO CLAUDE MAJEAU

Robert Brunet, militant de l'ADDS, mène un travail lors des différentes élections pour que les gens de la rue puissent voter et exercer leur droit de cité, premier axe de la Politique en itinérance demandée par le milieu. On retrouve maintenant des bureaux de vote à la Maison du Père.



Le directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal David Levine a accueilli avec plaisir le RAPSIM lors d'une virée pour l'obtention d'une politique en itinérance, en avril 2009.

Nous reconnaissons aux personnes en situation d'itinérance le droit de cité qui s'exprime par :

- Le droit à un revenu décent [...];
- Le droit à un logement adéquat et financièrement accessible [...];
- Le droit au soutien contre la négligence, les abus et l'exploitation;

doivent être reconnues comme des citoyens à part entière avec les droits et responsabilités que cela comporte. [...] »

Dans les mois suivant les états généraux, un important travail d'appui à la déclaration *Droit de cité* récolte le soutien de plus de 300 groupes et de 7 500 individus, dont plusieurs

série de rencontres dans les différentes régions pour développer cette plate-forme. Le tout culmine en avril avec la tenue d'une rencontre nationale pour son adoption.

Reprenant plusieurs des éléments de la déclaration *Droit de cité*, la plate-forme pour une politique en itinérance se décline en six axes témoignant des diverses causes qui entraînent l'itinérance et des différentes solutions pour la prévenir et la réduire.

Le droit de cité est placé en premier, par choix, dans l'esprit de la vision portée par la déclaration initiale et pour contrer sa négation, qui prend la forme de la judiciarisation et du phénomène « pas dans ma cour ».

Les droits au revenu, au logement, à l'éducation et à la santé suivent dans l'ordre. Le dernier axe, un réseau d'aide et de solidarité, souligne l'importance de la reconnaissance de l'action et de l'expertise du milieu ainsi que du financement de son action. Pas moins de 94 revendications se retrouvent dans la plateforme du RSIQ.

L'adoption d'une telle plateforme a beau être le fruit de deux importantes

LA PREMIÈRE RÉPONSE APPORTÉE PAR LE GOUVERNEMENT EST LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR Doter LE GOUVERNEMENT D'UN CADRE DE RÉFÉRENCE EN ITINÉRANCE. ON EST LOIN DU BUT!

- Le droit d'accès à des services, des ressources en matière médicale, psychosociale, psychiatrique comme en matière juridique ou d'éducation;
- Le droit à une adhésion libre et volontaire quant aux mesures, programmes, activités et services leur étant destinés;
- Le droit à la citoyenneté. Les personnes en situation d'itinérance

personnalités telles que Dan Bigras, Réjean Thomas, Armand Vaillancourt, Marc Favreau, Jean Doré, Louise Harel, Gérald Larose, Martin Lemay, Françoise David, Amir Khadir, Maka Kotto, Agnès Maltais et Danielle Proulx.

SIX AXES POUR UNE POLITIQUE EN ITINÉRANCE

Une plateforme de revendications pour une politique en itinérance est élaborée. En 2006, le RSIQ tient une

rencontres nationales, d'un travail dans les régions et de nombreux appuis, le tout ne fait que commencer. Le RAPSIM souligne lors de la rencontre nationale d'adoption de cette plateforme que pour convaincre le gouvernement du Québec d'adopter une politique, tout aussi légitime et pertinente soit-elle, il faudra poursuivre le développement de la mobilisation, des appuis et du débat.

Des exemples de politiques

Lors de la rencontre nationale pour l'adoption de la plate-forme du RSIQ, le coordonnateur du FRAPRU, François Saillant, témoigne de cette difficulté. En plus de 25 ans, ce regroupement national pour le droit au logement a mené trois luttes pour l'adoption d'une politique globale en habitation, sans succès. Tout en portant toujours une vision globale, et en ayant élargi ses demandes en logement, le FRAPRU ne mène plus la bataille pour une politique en habitation, centrant son travail sur une demande fondamentale, celle du logement social.

Un exemple qui inspirera par ailleurs beaucoup les intervenants en itinérance est celui de la politique québécoise de lutte contre la violence conjugale. Celle-ci a changé le paradigme de l'action gouvernementale. Le problème est reconnu, nommé comme inacceptable, faisant l'objet de campagnes de sensibilisation, d'interventions spécifiques des services policiers, des tribunaux. Les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence reçoivent un financement accru. Cette politique rejoint, sur beaucoup de points, les actions demandées en itinérance. Elle est le fruit de tout un travail, de pressions, de représentation et de suivi sur de nombreuses années.

Un cadre de référence en itinérance

La première réponse apportée par le gouvernement à la demande d'une politique en itinérance est la création d'un comité de travail pour doter le gouvernement d'un cadre de référence en itinérance. On est loin du but!



PHOTO ARCHIVES RAPSIM

Le gouvernement invite trois représentants du RSIQ à siéger à ce comité. Bien que cette réponse soit insuffisante, tant le RSIQ que le RAPSIM acceptent d'investir dans ces travaux, faisant le pari que le cadre de référence amènera une reconnaissance de l'enjeu dans le programme gouvernemental.

Le comité commence ses travaux en 2006 et le ministre de la Santé et des Services sociaux procède au lancement du cadre de référence en septembre 2008. Il reprend plusieurs éléments d'analyse du milieu communautaire, dont la définition de l'itinérance issue du Comité des sans-abri de la ville de Montréal – écrite en 1987 et adaptée depuis –, sans toutefois l'adopter :

« Une personne itinérante, c'est "une personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance d'un logement stable, sécuritaire et salubre pour les jours à venir, au revenu très faible, avec une accessibilité souvent discriminatoire à son égard de la part des services publics, pouvant vivre des problèmes occasionnant une désorganisation sociale, notamment de santé mentale, d'alcoolisme et/ou de toxicomanie et/ou de jeu compulsif, ou dépourvue de groupe d'appartenance stable". »

Le cadre de référence reconnaît également les différentes catégories

de situation qui caractérisent l'itinérance : chronique, cyclique et situationnelle.

Un autre bon élément de ce cadre est l'analyse des causes globales de l'itinérance. On y affirme que celle-ci est « le résultat de plusieurs causes qui se juxtaposent, sans prépondérance d'aucune ». Cette vision que porte le RAPSIM rebutait ceux qui cherchent à simplifier les choses et pour qui l'itinérance doit avoir une seule cause : la désinstitutionnalisation et la santé mentale, ou le logement, ou la toxicomanie... Certes, un élément est souvent déclencheur dans ce qui mène une personne à la rue, mais si on regarde le phénomène dans sa globalité, un ensemble de causes l'expliquent et imposent des actions.

Tout en participant aux travaux sur le cadre de référence, les représentants du RSIQ sont au cœur de l'organisation d'un rapport de force pour une politique en itinérance, développant l'appui et la mobilisation du milieu et l'appui des élus, au premier chef ceux de l'Assemblée nationale. Martin Lemay, candidat du Parti québécois à l'élection partielle dans Sainte-Marie–Saint-Jacques en avril 2006, s'engage à défendre la demande du RSIQ. Il est élu et son parti sera le seul à en faire un engagement lors de l'élection générale de septembre 2007.

Tous les partis de l'opposition ont reconnu la nécessité de tenir une commission parlementaire et ont appuyé la revendication d'une politique en itinérance.

Un puissant levier



PHOTO ARCHIVES RAPSIM

Le président et le vice-président de la Commission des affaires sociales, Geoffrey Kelley et Camil Bouchard.

Pour débattre de la pertinence d'une politique en itinérance, les députés péquistes, qui forment la deuxième opposition, mettent de l'avant la nécessité de tenir une commission parlementaire. En conférence de presse à la Maison du Père, le RSIQ endosse cette demande et finira par convaincre l'opposition officielle, alors adéquate, et le gouvernement libéral de tenir ce débat. L'adhésion de Geoffrey Kelley, président de la Commission des affaires sociales, sera déterminante dans cette décision.

La Commission des affaires sociales décide de tenir cette commission de sa propre initiative. À la demande du RAPSIM, elle sortira du Parlement, ce qui est exceptionnel. Elle s'est donc ouverte à Montréal, au coin des rues Berri et Sainte-Catherine.

Pas moins de 145 mémoires seront déposés, dont 104 seront entendus. Les députés visiteront la Maison du Père, sillonneront les rues la nuit avec L'Anonyme et resteront marqués par cette commission. La demande que le gouvernement se dote d'une politique globale en itinérance fait l'objet d'appuis soutenus durant toute la commission, dont ceux du Barreau du Québec, de la Commission des droits de la personne, de la Ville de Montréal et du CSSS Jeanne-Mance.

L'élection de 2008 interrompt les travaux de cette commission et donne une majorité au gouvernement libéral. En campagne électorale, le PQ a repris de nouveau la politique en itinérance dans ses engagements et

Québec solidaire a ajouté sa voix en faveur de celle-ci. La nouvelle Commission santé et services sociaux décide de terminer le mandat de la Commission sur l'itinérance, ce qui est aussi exceptionnel.

Un solide rapport

Le rapport unanime de la commission parlementaire reprendra plusieurs demandes du milieu, sur l'importance du développement du logement social avec soutien communautaire, de la sauvegarde des maisons de chambres et celles sur les services de santé et services sociaux à améliorer et à adapter. Le rapport demande aussi aux villes d'agir autrement que par la judiciarisation des personnes itinérantes, en avançant l'amnistie pour celles qui en ont été victimes.

Le RAPSIM critique cependant le rapport rendu public en novembre 2009 pour la faiblesse des actions en amont pour prévenir l'itinérance, qu'il s'agisse de la responsabilité des institutions ou des actions structurelles nécessaires pour contrer la pauvreté et améliorer les conditions de logement.

Au chapitre de la coordination de l'action gouvernementale, les députés de l'opposition, péquiste, adéquate et solidaire, gagnent leur pari. Le rapport de la commission demande d'abord au gouvernement « d'adopter dans les plus brefs délais une politique en itinérance ».

La recommandation suivante du rapport est cependant « d'établir le plus rapidement possible un plan d'action interministériel en itinérance ». Cela conforte le gouvernement libéral, qui prévoit déjà depuis 2008 l'adoption d'un tel plan et qui le lancera un mois plus tard, en décembre 2009.



La commission parlementaire s'est ouverte à Montréal, au coin des rues Berri et Sainte-Catherine.

PHOTO CLAUDE MAJEAU

Bien insuffisant pour endiguer l'itinérance

En décembre 2009, juste avant les grands froids, le gouvernement lance son Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013, à la Mission Old Brewery.

Le document est impressionnant, affirmant « une volonté de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux d'harmoniser et de concentrer leur engagement pour prévenir

et contrer l'itinérance au Québec ». Signé de la main des neuf ministères les plus concernés, dont ceux de la Santé et des Services sociaux, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de l'Immigration, des Affaires municipales et de l'Éducation, ce plan prévoit pas moins de 70 mesures. Les médias adhèrent au message, « le Plan apportera des réponses rapides ».

Ce plan est reçu avec une grande déception par le milieu. Il est insuffisant, manque de portée, est temporaire et dispose d'un budget trop modeste, 13 millions de dollars. Une partie des fonds imputés au plan inclut des crédits déjà prévus pour du logement social. Plusieurs mesures ne proposent que le *statu quo*, comme maintenir le droit au chèque d'aide sociale pour les SDF; d'autres sont





Les trois grands refuges pour hommes de Montréal ont obtenu un financement accru dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance.

Données de la fréquentation hivernale des refuges pour hommes :

| | |
|-------------|----------------|
| 2007-2008 : | 51 122 nuitées |
| 2008-2009 : | 53 853 nuitées |
| 2009-2010 : | 56 287 nuitées |
| 2010-2011 : | 59 764 nuitées |

Chez les femmes : DÉBOREMENT, ÉTÉ COMME HIVER

Cela fait plus de trois ans que les ressources d'hébergement pour femmes débordent à l'année, que ce soit à La rue des femmes, à l'Auberge Madeleine ou au Chaînon.

À La rue des femmes, le nombre de demandes pour l'hébergement explose, comme l'indiquent les données des demandes de 2010 par rapport à celles de 2011 pour les mois d'avril à juin.

| | Avril | Mai | Juin |
|--------|-------|-----|------|
| 2010 : | 179 | 181 | 199 |
| 2011 : | 218 | 287 | 242 |

Au Chaînon : le nombre de demandes refusées par manque de place croît sans arrêt.

| | |
|-------------|-------|
| 2008-2009 : | 2 546 |
| 2009-2010 : | 3 185 |
| 2010-2011 : | 3 687 |

À l'Auberge Madeleine, le nombre de refus par manque de place ne cesse de croître également.

| | |
|-----------------------|-------|
| 2008-2009 : | 2 697 |
| 2009-2010 : | 2 822 |
| 2010-2011 : | 4 442 |
| 2011-2012 (10 mois) : | 4 721 |

Chez Doris, refuge de jour, reçoit un nombre croissant de femmes, dont un grand nombre d'Inuites : plus de 24 000 visites pour 2010-2011. Entre 2010 et 2011, la moyenne quotidienne de fréquentation est passée de 50 à 70, avec des pointes allant jusqu'à 120 femmes (le 15 novembre 2011).

vaines, comme encourager le dépôt direct de ce chèque. D'autres identifient des enjeux importants mais restent sans moyens, comme améliorer le corridor de services en toxicomanie et en santé mentale. L'idée d'un plan était pourtant d'agir... affirmait fort le gouvernement.

Dans les actions positives de ce plan, il y a le financement accru de huit organismes montréalais de première

Il aura fallu que les groupes manifestent dans la rue et écrivent aux dirigeants de cette commission pour que l'exercice se tienne finalement, après deux ans.

Seuls la ministre déléguée aux Services sociaux Dominique Vien, le RAPSIM et le RSIQ sont entendus. Deux ans après le dévoilement du Plan d'action gouvernemental, le RAPSIM y fait état d'une aggrava-

LA MINISTRE DOMINIQUE VIEN INSISTE : 80 % DES MESURES DU PLAN SONT EN VOIE DE RÉALISATION, UN BILAN QUI INCLUT DES MENUS SANTÉ DANS LES ÉCOLES, DES SUPPORTS À VÉLOS ET DES CORRIDORS PIÉTONNIERS.

ligne, dont les trois grands refuges pour hommes, et celui pour quelques projets de soutien communautaire en logement social.

En 2008-2009, lors de la commission parlementaire, les organismes avaient décrié l'augmentation du phénomène partout au Québec; à la sortie du plan du gouvernement, ils affirment que celui-ci ne réussira pas à réduire son accroissement.

PLUS DE SUPPORTS À VÉLOS... ET DE SANS-ABRI

En novembre 2011, la Commission santé et services sociaux a tenu une audience pour faire le bilan de l'action gouvernementale en itinérance. Cela découlait du rapport de la commission parlementaire sur l'itinérance, qui avait demandé à la ministre de remettre après un an un rapport sur le suivi du Plan d'action interministériel et de l'état des travaux sur la politique en itinérance.

tion et d'un accroissement de l'itinérance à Montréal. Les rares mesures positives du plan ont effectivement été insuffisantes pour freiner son accroissement.

La ministre insiste pourtant : 80 % des mesures du plan sont en voie de réalisation, un bilan qui inclut des menus santé dans les écoles, des supports à vélos et des corridors piétonniers. Trouvez l'erreur... Sur le terrain, refuges pour hommes et maisons d'hébergement pour femmes témoignent d'un accroissement de l'achalandage qui se vit à longueur d'année.

Un achalandage sans précédent

Le 1^{er} septembre 2011, la Ville a même réuni le milieu pour faire le point sur un achalandage sans précédent des ressources d'hébergement durant l'été. Loin d'être un phénomène isolé, cet accroissement suit une tendance.

CHEZ LES JEUNES, LA SITUATION PERSISTE

La situation est moins critique chez les jeunes. L'itinérance ne s'aggrave pas; elle se maintient et se transforme. Au Refuge des jeunes, la fréquentation est stable, les jeunes immigrants ou issus de l'immigration y sont majoritaires. Ses 45 places sont occupées et on y voit de 600 à 650 jeunes différents par année.

Dans les neuf Auberges du cœur de Montréal, la fréquentation se maintient aussi, mais les voies de sortie sont saturées.

L'ITINÉRANCE INUITE ET AUTOCHTONE

L'itinérance inuite et autochtone, marginale avant les années 2000 à Montréal, contrairement aux grandes villes à l'ouest du Québec, s'est développée de façon importante dans les dernières années. Le Projet Autochtones du Québec a accueilli 250 personnes en 2010-2011, qui ont

utilisé ses 37 places. Les personnes – surtout des hommes – fréquentant ce refuge représentaient la diversité des nations présentes sur le territoire du Québec.

UNE PARTIE DE LA RÉALITÉ

Les personnes en situation d'itinérance ne fréquentent pas toutes les ressources d'hébergement. Certaines trouvent un refuge temporaire sur le divan de connaissances, s'entassent dans une chambre, dorment dehors, dans des *squats*, etc. Leur nombre et la proportion qu'elles représentent sont impossibles à évaluer. Cette réalité existe, comme en témoignent les personnes concernées elles-mêmes, les organismes, la police et les résidents des quartiers visés.

De surcroît, une augmentation du nombre de personnes sans domicile fixe est notée par plusieurs banques alimentaires, telles que le Resto Plateau, MultiCaf, l'Information alimentaire Centre-Sud et le Chic

Resto Pop. Les ressources alimentaires desservant essentiellement une population itinérante voient aussi leur fréquentation accrue.

À l'Accueil Bonneau, à l'été 2011, on a servi 700 repas le matin et 300 l'après-midi;

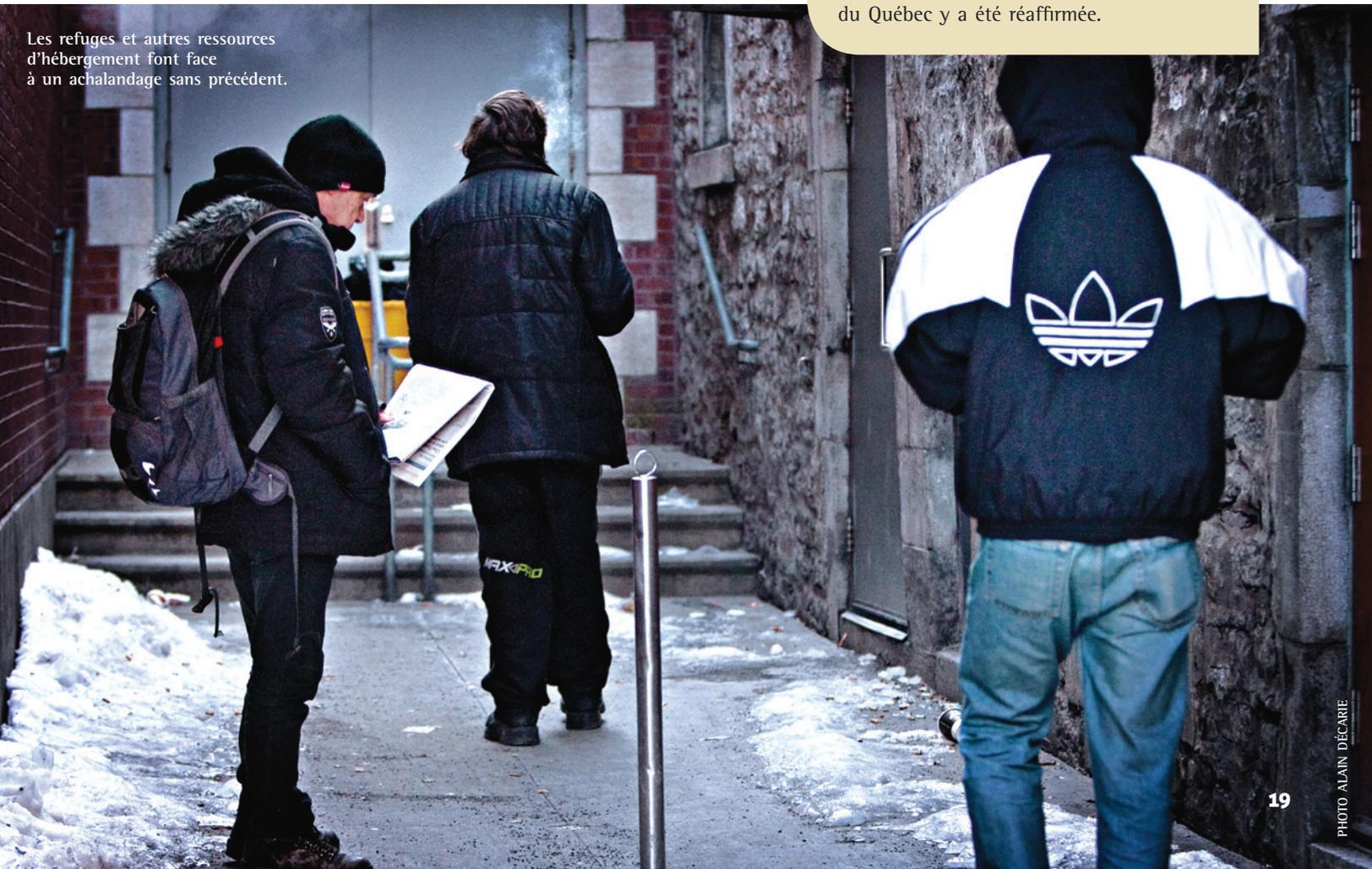
À la Mission Saint. Michaels, on est passé en un an de 90 à 210 usagers par jour, avec un accroissement notable du nombre de jeunes.

Pierre Gaudreau
est coordonnateur du RAPSIM.

DEUXIÈMES ÉTATS GÉNÉRAUX EN 2010 : À GUICHETS FERMÉS

Le Réseau Solidarité Itinérance a tenu en septembre 2010, à guichets fermés, les deuxièmes États généraux de l'itinérance au Québec pour faire le point avec le milieu et faire le plein d'appuis. Plus de 330 personnes s'y sont rencontrées et la nécessité d'une politique en itinérance à la grandeur du Québec y a été réaffirmée.

Les refuges et autres ressources d'hébergement font face à un achalandage sans précédent.



Un programme essentiel mais une STRATÉGIE DÉFICIENTE

Pierre Gaudreau

Le bilan de l'action fédérale dans le dossier des sans-abri est négatif depuis le début des années 1990. Malgré la mise en place d'un programme d'aide majeur, le gouvernement fédéral a grandement contribué à l'accroissement du phénomène. Par ses politiques budgétaires et fiscales, par ses programmes de logement et de transferts aux particuliers, Ottawa a en main plusieurs outils pour combattre l'itinérance... ou pour contribuer à la faire croître. Un rôle déterminant.

En décembre 1999, le gouvernement libéral de Jean Chrétien annonce à Toronto une vaste stratégie nationale de prise en charge des sans-abri, qui comporte des interventions existantes et à laquelle sont ajoutés des programmes pour les jeunes et pour les autochtones, ainsi que des programmes de rénovation. C'est dans le cadre de cette stratégie qu'est créée l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC).

De nombreuses pressions

Cette annonce survient après des années de critiques sur l'ampleur des

problèmes de logement et d'itinérance et de demandes de réinvestissement en logement social, responsabilité abandonnée par Ottawa depuis 1994. Parmi ceux qui ont dénoncé le problème :

- La Fédération canadienne des municipalités et ses membres, dont l'administration Jean Doré à Montréal, et celle de Toronto, avec le conseiller municipal responsable du dossier, Jack Layton. Dans son livre *Homelessness in Canada, the making and unmaking of a crisis*, ce dernier identifiait très bien la

responsabilité du gouvernement fédéral dans ce dossier.

- Le Toronto Relief Disaster Committee, qui dénonce le *national disaster* que constituent l'itinérance et les morts de la rue. Lors de l'élection de 2004, le chef néo-démocrate Jack Layton a attaqué vivement le chef libéral Paul Martin sur sa responsabilité quant à ces décès;
- Le FRAPRU, qui a calculé en 2009 que le retrait du soutien récurrent au développement de logements sociaux représentait un manque à gagner de 50 000 logements au Québec en quinze ans;
- Le Comité des droits économiques sociaux et culturels de l'ONU, qui blâme sévèrement le Canada pour son inaction sur ces questions dans son rapport de décembre 1998;
- Les médias, particulièrement le *Toronto Star*, plus important journal du pays, qui multiplie les appels à l'action.

Il faut aussi ajouter que l'arrivée de la stratégie fédérale de prise en charge des sans-abri a lieu dans le contexte de l'abolition, dans les années 1990, du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC)

À titre de conseiller municipal torontois puis de chef du NPD, Jack Layton s'est toujours attaqué aux problèmes de logement et d'itinérance.



PHOTO ARCHIVES RAPSIM

 **Cher Père Noël,** 

Nous ne voulons qu'un seul
cadeau cette année :

La poursuite pour
plusieurs années du
financement fédéral
(IPAC) pour les groupes
en itinérance au-delà du
31 mars 2007

Merci pour votre aide,
RAPSIM

Des investissements utiles

Les investissements fédéraux dans la lutte contre l'itinérance à Montréal ont contribué à atténuer le phénomène. De l'IPAC 1 en 2002 jusqu'à la SPLI en 2014, plus d'une centaine de projets et d'organismes du milieu auront profité de ce soutien. Parmi eux :

- Les refuges et autres ressources d'hébergement : la Maison du Père, OBM, la Mission Bon Accueil, le Refuge des jeunes et le Projet Autochtones du Québec; des ressources d'hébergement pour femmes telles que l'Auberge Madeleine, le Chaïnon, La rue des femmes et Passages; les Auberges du cœur et d'autres groupes pour jeunes sans-abri;
- Le logement social : plus de 1000 unités pour personnes sans domicile fixe ont été créées grâce à la contribution essentielle du financement fédéral, en montage avec le programme québécois AccèsLogis. Encore là, tant les refuges pour hommes que les hébergements pour femmes ou pour jeunes ont pu développer ou améliorer leurs services. Il en est de même pour plusieurs autres ressources telles que le Cap Saint-Barnabé, Dianova et Méta d'Âme;
- Les installations de groupes : *L'itinéraire*, En Marge 12-17, CACTUS et Dîners-St-Louis ont pu se relocaliser et développer leurs services en grande partie grâce à ce soutien;
- L'intervention : tant dans les organismes d'hébergement ou de logement et dans les centres de jour que dans le travail de rue, le soutien à l'intervention a pris une place grandissante du budget annuel du programme fédéral, passant de 20 % en 2002 à plus de 60 % en 2012. Cette année, la SPLI contribue au travail de plus de 90 intervenants dans une cinquantaine d'organismes.

et de son remplacement dans une enveloppe globale des transferts aux provinces. Au même moment, le gouvernement fédéral coupe dans ces transferts et les provinces sabrent dans l'aide sociale. La pauvreté accrue des plus démunis qui s'ensuit contribue à la hausse de l'itinérance.

La longue mise en place de l'IPAC 1

À sa création au début des années 2000, l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), avec un budget de 305 millions de dollars sur trois ans, devient l'élément clé de la stratégie fédérale d'aide aux sans-abri.

Si le programme annoncé est flou, il est clair que ce n'est pas un programme de logement. Il est critiqué dès le départ par les groupes de Toronto – « *Where is the housing ?* » – et au Québec par le FRAPRU. « *Le problème de logement*



CARICATURE MARC BEAUDET, LE JOURNAL DE MONTRÉAL, JUIN 2006

des sans-abri demeure entier », titrent les groupes de pression lors de l'annonce du plan Bradshaw, du nom de la ministre responsable du dossier, Claudette Bradshaw.

Sa mise en place est longue et pénible partout au Canada; les fonds prévus pour les années 2000 à 2003 ne seront disponibles que pour une période de 15 mois... commençant au début de 2002.

Le programme est accueilli avec réserve par le gouvernement du Québec, l'IPAC étant une intrusion dans ses champs de compétence. Il s'ensuit des négociations fédérales-provinciales qui mènent à une entente Canada-Québec dans le respect des compétences de la province, conclue alors par le gouvernement péquiste.

La répartition du budget

La répartition du budget entre les provinces se fait selon une méthode qui défavorisera le Québec. Trois facteurs sont considérés : le taux de faible revenu (plus il est élevé, plus la province reçoit d'argent), le taux d'inoccupation des logements (plus il est bas, plus la province reçoit d'argent) et la population.

Au Québec, on retrouve un taux d'inoccupation des logements – un facteur volatile – plus élevé qu'ailleurs au Canada, mais également un taux de pauvreté des ménages locataires plus élevé qu'ailleurs au pays. Le Québec a aussi un taux d'effort (la part du revenu consacrée au loyer) plus élevé, mais ce facteur n'est pas considéré.

Le Québec recevra ainsi 22 % du budget de l'IPAC 1, alors qu'il compte 33 % des ménages locataires consacrant plus de 50 % de leur revenu au logement, ce qui soulève la critique de plusieurs groupes. Cette répartition des fonds entre les provinces demeurera inchangée.

Le Réseau Solidarité itinérance du Québec (RSIQ), qui vient d'être fondé, concerta les différentes régions intéressées et porte avec succès la demande pour que le budget soit réparti équitablement. Il répond aux besoins exprimés par les régions touchées par l'itinérance ou intéressées par le



Gilles Duceppe était le député du comté ayant le plus de dossiers concernant la SPLI au Canada. Il a toujours appuyé les revendications du RAPSIM auprès du gouvernement fédéral.

financement mais soulève une certaine grogne à Montréal, qui voit sa part du budget réduite malgré la concentration de l'itinérance qui s'y vit.

La répartition du budget au Québec tient compte de la population des régions désignées, du nombre de ménages locataires et du taux d'effort de ces ménages.

déterminera pour Montréal les objectifs et les priorités du comité d'analyse.

Le comité d'analyse sera formé de cinq personnes : les trois représentants de la Régie régionale de la santé, de la Ville et du RAPSIM, ainsi que deux autres personnes désignées respectivement par la Régie et le RAPSIM. Cette composition restera

LE QUÉBEC RECEVRA AINSI 22 % DU BUDGET DE L'IPAC 1, ALORS QU'IL COMPTE 33 % DES MÉNAGES LOCATAIRES CONSACRANT PLUS DE 50 % DE LEUR REVENU AU LOGEMENT, CE QUI SOULÈVE LA CRITIQUE DE PLUSIEURS GROUPES. CETTE RÉPARTITION DES FONDS ENTRE LES PROVINCES DEMURERA INCHANGÉE.

L'atterrissage à Montréal

L'entente Canada-Québec sur l'IPAC prévoit que les régies régionales de la santé sont mandatées pour mobiliser le milieu autour d'un plan communautaire identifiant les besoins, les solutions et les priorités des communautés désignées, au nombre de 12 au Québec.

Le Comité de liaison en itinérance concerta les responsables de la Régie régionale, du RAPSIM et de la Ville, qui s'impliquent à fond pour se doter d'un plan communautaire qui

inchangée et fera ses preuves en recommandant le financement de projets pour plus de 115 millions de dollars entre 2002 et 2014.

L'HISTOIRE SANS FIN DES RECONDUCTIONS

Le programme IPAC 1 est établi en partenariat avec les villes, les provinces et le secteur privé et est non récurrent. Les projets doivent démontrer leur viabilité attendue pour la fin de l'IPAC 1. Dans les faits, au Québec, la viabilité espérée par les groupes est un IPAC 2...

Lors de l'annonce de sa stratégie nationale de prise en charge des sans-abri, le gouvernement fédéral visait une intervention de courte durée pour réduire l'itinérance. Cet objectif n'est pas si simple. D'une part, l'intervention auprès des gens de la rue nécessite souvent un lien à long terme, un accompagnement soutenu. D'autre part, tout aussi pertinent qu'il soit, le programme fédéral est loin de permettre de freiner l'accroissement de l'itinérance.

LE PROLONGEMENT DE LA SPLI POUR CINQ ANS EN 2008 REPRÉSENTE UN GAIN QUI TÉMOIGNE DE LA PERTINENCE DE L'ACTION SOUTENUE PAR CE PROGRAMME.

Ce qui est souhaité est obtenu lorsque le gouvernement libéral renouvelle le programme pour trois ans, de 2003 à 2006, avec l'IPAC 2. Le plan communautaire est reconduit. Témoignant de la hausse de l'itinérance et de celle des coûts, la demande pour ce programme IPAC 2 atteint plus de 72 millions de dollars.

L'AVORTEMENT D'UNE RÉVISION DES PROGRAMMES

En janvier 2005, le gouvernement libéral de Paul Martin entreprend une consultation pour réviser ses programmes liés au logement et à l'itinérance. Ottawa fait alors le constat d'un manque dans les actions déployées, les problèmes de logement et d'itinérance étant en croissance.

Cette révision de programmes ambitieuse des libéraux vise à développer une continuité d'intervention, du refuge... à la propriété privée. La barre est haute et le processus tourne court à l'automne, lorsque le gouvernement minoritaire est menacé d'être renversé.

En novembre, après des mois de demandes et d'actions du milieu, surtout au Québec, notamment avec l'appui de la ministre Nathalie Normandeau, le ministre Joe Fontana

Une décennie d'actions et d'appuis

Depuis 2001, le RAPSIM n'a cessé d'agir dans le dossier du financement fédéral en matière de lutte contre l'itinérance pour que les fonds soient disponibles, pour que le budget alloué aux divers projets soit reconduit et augmenté, pour que le programme conserve un caractère généraliste permettant une diversité d'interventions.

Les organismes membres du RAPSIM, de même que les personnes bénéficiant des mesures d'aide ont répondu en nombre aux actions dans ce dossier, participant aux campagnes de lettres, aux pétitions, aux rassemblements à Montréal et à Ottawa.

En lien avec le travail mené ailleurs au Québec par les membres du RSIQ, le RAPSIM a aussi développé ses appuis pour la hausse du budget destiné aux programmes de lutte contre l'itinérance.

La Ville de Montréal a ainsi adopté à plusieurs reprises des résolutions soutenant la hausse du budget alloué et la hausse de la part accordée à Montréal.

Les élus fédéraux de tous les partis ont aussi été sollicités pour soutenir l'accroissement du financement fédéral, ce que plusieurs ont fait dans la rue à Montréal, ainsi qu'au Parlement. Ce fut le cas des libéraux avec la ministre Lucienne Robillard, puis des députés Marc Garneau et Justin Trudeau. Gilles Duceppe, député du comté ayant le plus de dossiers concernant la SPLI au Canada, tout comme les députés du Bloc Réal Ménard et Maria Mourani, ont aussi soutenu sans arrêt les actions du RAPSIM. Le NPD, avec Thomas Mulcair et les autres élus du 2 mai 2011, s'est également engagé dans cette bataille.

L'avenir de la SPLI, dont le financement budgété se termine le 31 mars 2014, nécessitera le maintien de cette mobilisation et de ces appuis.



Le député libéral Marc Garneau est venu affirmer son appui aux revendications du RAPSIM devant le parlement fédéral en février.

PHOTO FRANÇOIS ROY

annonce une prolongation d'un an avec le même budget annuel et les mêmes paramètres. En janvier 2006, les conservateurs prennent le pouvoir.

L'IPAC 2006-2007 est alors mise en place par le nouveau gouvernement conservateur et la ministre Diane Finley. Cette deuxième phase de l'IPAC sert essentiellement à reconduire les interventions existantes. À Montréal, des nouveaux projets, de cinq mois seulement, sont orientés vers les rénovations, les installations et les équipements.

Le programme survit au changement de régime

Sans nouvelles du gouvernement sur la suite qu'il compte donner à l'IPAC 2006-2007, le milieu se mobilise encore durant toute l'année 2006, avec l'appui de ses alliés, des villes et des partis d'opposition. Le gouvernement fédéral annonce en décembre 2006 une nouvelle stratégie pour 2007-2009, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), et un nouveau programme, l'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance (l'IPLI)... avec des objectifs et un budget identiques aux anciens.

La SPLI maintiendra la possibilité d'un soutien à la même diversité de mesures d'aide : logements sociaux, installations et intervention.

Une reconduction surprise de 5 ans

Alors que les intervenants et partenaires du milieu de l'itinérance reprennent la bataille pour la reconduction du programme, le gouvernement Harper annonce, en septembre 2008, qu'il prolongera la SPLI pour une durée de 5 ans, avec le même budget et les mêmes objectifs. Cette reconduction survient alors que ce même gouvernement réduit ou sabre des programmes d'aide aux artistes, aux groupes de femmes, aux groupes écologistes et de solidarité internationale. Pour le milieu, cela représente un gain qui témoigne de la pertinence de l'action soutenue par ce programme et qui est le fruit de sa mobilisation et de ses alliances.

Le budget annuel canadien de la SPLI pour 2009-2014 est cependant le même que celui de l'IPAC annoncé en 2001. Les coûts des projets immobiliers pour les logements, l'hébergement et les installations ont pourtant plus que doublé. Alors que l'itinérance est en croissance et que le problème s'aggrave, le programme fédéral, avec son budget gelé, permet donc beaucoup moins d'actions qu'à son origine.

Néanmoins, dans le contexte des coupes fédérales d'alors, l'annonce d'un engagement pour cinq ans avait réjoui d'autant plus le milieu de l'itinérance, qui espérait alors pouvoir planifier et développer des

Alors que le gouvernement fédéral affirmait vouloir s'attaquer au *red tape* (à la bureaucratie), il ajoute une lourdeur au programme, morcelant les enveloppes de la SPLI 2009-2014 en trois phases (2009-2011, 2011-2012 et 2012-2014). Chacune de ces phases entraîne des démarches pour les organismes, pour l'Agence de la santé et pour Service Canada mais surtout, des délais et des incertitudes pour les intervenants du milieu de l'itinérance.

Des programmes essentiels mais insuffisants

Depuis plus de dix ans, le gouvernement fédéral accorde, avec ses programmes de lutte contre

LES BUDGETS FÉDÉRAUX, AVEC LEURS BAISSSES D'IMPÔTS ET LA FAIBLESSE DES INVESTISSEMENTS SOCIAUX, VONT DANS LE MAUVAIS SENS, CELUI QUI NE FERA QU'AGGRAVER LE PHÉNOMÈNE DE L'ITINÉRANCE.

projets sur une plus longue période. Déception majeure en décembre 2008 : la ministre Diane Finley annonce que le gouvernement allouera des fonds durant deux ans, mais qu'il reverra ensuite les objectifs du programme. L'histoire se répète...

En août 2009, tel qu'annoncé, le gouvernement fédéral entame une consultation sur l'avenir de ces programmes en matière de logement et d'itinérance, tenant 23 rencontres au Canada, dont deux au Québec... À Montréal, les participants sont unanimes : le programme est utile et essentiel, doit être maintenu comme programme généraliste et communautaire, avec plus d'argent et moins de lourdeur. Les échos d'ailleurs au Canada rapportent des propos identiques.

En avril 2010, la ministre Finley confirme l'engagement financier pour 2011-2014, tout en disant « *évaluer comment nous pourrions améliorer nos efforts afin de mieux répondre aux besoins des personnes qui sont sansabri ou à risque de le devenir* ».

l'itinérance, un soutien structurel à l'action du milieu de l'intervention.

L'itinérance n'a pourtant cessé de croître durant cette période. Ce seul programme fédéral ne peut résoudre le problème, et beaucoup de responsabilités sont dans la cour du gouvernement du Québec, dont celle de se doter d'une politique globale en itinérance.

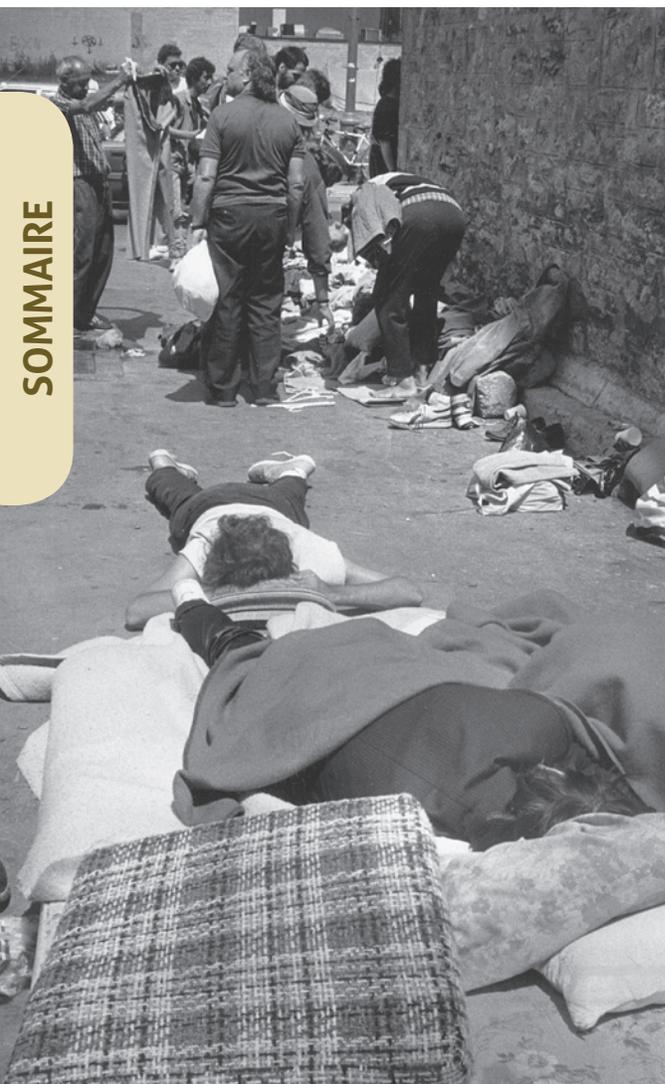
Dans la lutte à l'itinérance, d'autres responsabilités majeures incombent au gouvernement fédéral. Parmi ces responsabilités non assumées, la répartition de la richesse, des transferts adéquats aux provinces pour augmenter l'aide sociale et le financement de logements sociaux. Et là, de Paul Martin à Jim Flaherty, les budgets fédéraux, avec leurs baisses d'impôts et la faiblesse des investissements sociaux, vont dans le mauvais sens, celui qui ne fera qu'aggraver le phénomène de l'itinérance.

Pierre Gaudreau
est coordonnateur du RAPSIM.

Le traumatisme de Dernier Recours

René Charest

De la fin des années 1980 au début de 2000, dans un contexte où il faisait face à des politiques d'austérité, le RAPSIM a œuvré dans les suites d'actions identifiées par la Ville de Montréal et le gouvernement québécois. Les leçons ont été nombreuses.



Après l'Année internationale du logement des sans-abri, en 1987, décrétée par l'Organisation des Nations unies, l'éclairage porté sur le milieu de l'itinérance a suscité un certain engagement des acteurs politiques. Dès la prise du pouvoir par le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (voir le texte sur les maisons de chambres), un comité des sans-abri formé de plusieurs éléments du RAPSIM a cherché à trouver des solutions à ce problème

afin que les personnes itinérantes ne se sentent pas dépayées, il est fort probable que l'ensemble des membres du réseau de l'itinérance éclaterait d'un rire franc et consensuel. Et si, en plus, on indiquait en écho que ce centre jouerait le rôle de coordonnateur des ressources dans le milieu de l'itinérance, ce rire franc se transformerait en malaise. C'est pourtant ce qui avait été pensé par les décideurs de la Ville de Montréal en créant Dernier Recours.

Cécité sociale

L'expérience de Dernier Recours Montréal est majeure dans la mesure où elle illustre les résultats d'une mauvaise compréhension de l'itinérance. Croire, par exemple, que les itinérants sont dans la rue parce qu'ils ne connaissent pas les ressources communautaires est une erreur importante.

Croire aussi que le réseau des ressources communautaires déjà en place avait besoin d'une instance de coordination était preuve d'ignorance, ou de mépris. Il existait déjà une concertation des ressources communautaires qui, avec quelques acteurs institutionnels, planifiaient des services et des réponses aux nouveaux besoins, comme ceux des femmes et des jeunes, et ce malgré le manque de ressources financières.

PLUSIEURS INTERVENANTS DU MILIEU DÉPLORAIENT L'ACCENT MIS SUR LES FACETTES SPECTACULAIRES, VOIRE MORBIDES DE L'ITINÉRANCE.

et aux difficultés que l'itinérance peut engendrer. Mais croire que cet engagement s'est accompli de manière harmonieuse serait une erreur. La création de Dernier Recours, en 1988, en est peut-être le meilleur exemple.

Si un intervenant ou un militant disait aujourd'hui qu'il est nécessaire d'ouvrir un centre dans lequel on trouverait des bancs de parc

PHOTO JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

En peu de temps, la concentration de population à Dernier Recours et les conditions d'insalubrité à l'intérieur des locaux ont causé des problèmes importants.



Croire que les itinérants sont dans la rue parce qu'ils ne connaissent pas les ressources communautaires relevait d'une mauvaise compréhension de l'itinérance.

Cette concertation demandait à être appuyée plutôt qu'à être coordonnée.

Les dirigeants de la Ville ayant mis la main à la pâte pour créer Dernier Recours s'en tenaient à des idées reçues et étaient atteints d'une sorte de cécité sociale, très courante dans les cercles politiques et bureaucratiques. La mise en place d'une ressource, ouverte 24 heures par jour, sept jours par semaine, se voulait une piste de solution, mais s'est avérée un problème qui a pris plusieurs années à être résorbé.

Le mauvais départ du projet a causé une commotion dans le milieu. Et en fait, la création, la vie et la fermeture de Dernier Recours, entre 1988 et 1991, ont constitué une suite chaotique d'événements.

Problèmes de légitimité et de salubrité

La Ville de Montréal n'avait pas la légitimité de coordonner des

services assumés par des ressources communautaires et institutionnelles intervenant dans le réseau de la

Or, l'objectif est loin de s'être réalisé. Pendant l'expérience de Dernier Recours, plusieurs intervenants du

L'EXPÉRIENCE DE DERNIER RECOURS AURA ÉTÉ L'EXEMPLE DE CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE POUR INTERVENIR DE MANIÈRE EFFICACE AUPRÈS DES PERSONNES ITINÉRANTES DE MONTRÉAL.

santé et des services sociaux. Malgré cela, cette volonté politique de la Ville a pris la forme d'une créature politique étrange ayant la prétention de conjuguer différentes missions d'intervention auprès de la population itinérante de Montréal.

Dernier Recours se voulait à la fois un centre de jour, un refuge, un centre de référence et de coordination des ressources dans le milieu de l'itinérance et, ainsi, un lieu facilitant pour le milieu de la recherche.

milieu déploraient l'accent mis sur les facettes spectaculaires, voire morbides de l'itinérance. Cette description extrême de l'itinérance pouvait provoquer un sentiment d'urgence insistant sur les solutions à court terme, comme la consolidation des refuges, plutôt que de préconiser les solutions à long terme comme le logement social avec support communautaire.

En peu de temps, la concentration de population à Dernier Recours et les



PHOTO JACQUES GRENIER, LE DEVOIR

SOMMAIRE

La création, la vie et la fermeture de Dernier Recours : une suite chaotique d'événements.

conditions d'insalubrité à l'intérieur des locaux ont causé des problèmes importants à la direction et à l'équipe de travail. La cote de Dernier Recours a dégringolé à haute vitesse. À la fin de l'expérience, en 1991, la grève des employés et le lock-out de la direction ont mené à la fermeture du centre. Aurait-il été possible de parvenir à une entente entre les travailleurs et la direction? Sans contredit. Mais la querelle ponctuelle au sein de l'organisation a été perçue par plusieurs acteurs politiques comme l'occasion en or de trouver une solution à un problème social grandissant. À la fermeture de Dernier Recours, nombreux

sont ceux qui ont poussé un soupir de soulagement.

On a pu constater qu'il y avait un écart important entre les objectifs de départ et les résultats désastreux de Dernier Recours. À qui la faute? On pouvait certes déceler une volonté politique, exprimée de manière sincère par certains. Nous pensons ici aux gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux, à ceux de la Ville de Montréal et à certains professionnels de la santé qui ont eu la responsabilité de planifier des services.

Mais la bonne volonté n'est pas suffisante. Elle peut même engendrer

des erreurs si on ne prend pas la bonne mesure et si on ne cherche pas à comprendre de manière adéquate un phénomène social comme celui de l'itinérance. Surtout lorsqu'elle se bute aux contraintes économiques exercées par le monde politique.

À plusieurs égards, l'expérience de Dernier Recours aura été l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire pour intervenir de manière efficace auprès des personnes itinérantes de Montréal. Mais faire autrement que Dernier Recours ne signifie pas que les modalités d'action sont satisfaisantes pour autant.

La concertation devient MOT D'ORDRE POLITIQUE

La fermeture de Dernier Recours, après un lock-out décrété par le conseil d'administration, a causé une sorte de traumatisme dans le milieu de l'itinérance. Autant les intervenants et les gestionnaires que les politiciens ont eu des réticences à proposer de nouvelles initiatives pour résoudre le problème de l'itinérance.

Une partie du milieu venait d'engendrer une créature organisationnelle qui s'est transformée en problème plutôt qu'en solution. La seule idée cohérente et consensuelle était de mettre en place une structure de concertation favorisant l'échange et l'évaluation collective des pratiques communautaires et institutionnelles dans le milieu de l'itinérance.

L'ÉCHEC DU PLAN D'ORGANISATION DES SERVICES

Pendant la période post-Dernier Recours, les responsables politiques du ministère de la Santé et des Services sociaux travaillaient dans l'ombre à mettre en place de nouvelles formes organisationnelles dans le champ large de la santé et des services sociaux. Après la sortie du rapport Rochon, du nom du ministre de la Santé et des Services sociaux Jean Rochon, à la fin des années 1980, Marc-Yvan Côté, son successeur, met en place son nouveau plan d'organisation des services.

C'est un précédent dans l'histoire du réseau de la santé et des services sociaux d'établir un cadre imposant le regroupement des acteurs du réseau. Les deux ministres posaient un diagnostic commun : le problème le plus important est celui de l'absence de communication entre les différents groupes professionnels composant le secteur de la santé et des services sociaux. Le repli corporatif de chacun de ces groupes empêche le système public d'avancer.

Un autre changement important dans le milieu de l'itinérance a été la reconnaissance des groupes communautaires en tant qu'acteurs intervenant dans le réseau de la santé et des services sociaux. Cependant, cette reconnaissance, sur le plan juridique, comportait certaines

leur ensemble devaient composer avec les responsables des institutions et les différents réseaux communautaires pour mettre au point les plans d'organisation.

À la fin des années 1990, le portrait était tellement complexe que seulement dans la région de Montréal,

LA BUREAUCRATIE DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX A CONNU UNE PÉRIODE DE SURCHAUFFE DURANT LES ANNÉES 1990

ambivalences sur le plan politique. Historiquement, la revendication de reconnaissance des groupes communautaires signifiait la reconnaissance de l'autonomie des organismes communautaires dans la mesure où l'État ne pouvait les obliger à devenir complémentaires des institutions de santé.

Or, dans le cadre établi par le ministre Côté, le financement dépendait de la participation aux plans d'organisation des services. Ne serait-ce que par cette seule mention, on pouvait voir que la reconnaissance de l'autonomie n'était pas chose simple. Sur le plan de la défense de l'autonomie des organismes communautaires, et ce dans tous les secteurs, cet enjeu a été une priorité pendant plus de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où les plans d'organisation des services ont cessé d'exister.

Le concept des plans d'organisation des services ne s'est donc finalement pas réalisé. On pourrait dire que la bureaucratie dans le secteur de la santé et des services sociaux a connu une période de surchauffe durant les années 1990, alors que les gestionnaires provinciaux devaient s'entendre avec les gestionnaires d'une instance régionale qui venait d'être créée. Les gestionnaires dans

les chargés de projets de la Régie régionale de la santé et des services sociaux devaient coordonner plus d'une centaine de comités et de structures de concertation dans l'ensemble des secteurs. Si les ministres Rochon et Côté visaient la communication entre les acteurs du réseau, nous comprenons aujourd'hui que le mode proposé n'était pas approprié.



PHOTO JACQUES GRENIER, LE DEVOIR

Jean Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux sous le Parti québécois.

PLANIFICATION BUREAUCRATIQUE

Dans ce contexte de mise en place d'une réforme majeure du réseau de la santé et des services sociaux, au début des années 1990, un des

enjeux les plus importants est la rencontre de deux mondes : l'itinérance et l'espace bureaucratique de la planification des services en santé et services sociaux. Une rencontre brutale à certains moments.

Après la fermeture de Dernier Recours, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Ville de Montréal décident de coordonner un plan conjoint dans lequel les organismes communautaires et institutionnels devront répondre de certains mandats. Ce plan conjoint aura été le premier dispositif de planification de services dans le milieu de l'itinérance et aura été un terrain de reconnaissance entre les acteurs communautaires et institutionnels, les professionnels et les gestionnaires. Plusieurs enjeux ont été soulevés dans l'évolution de ce plan conjoint. Mais d'une manière

générale, ce plan a mis en scène un rapport souvent tendu entre les ressources communautaires et institutionnelles au niveau politique, et quant aux connaissances en matière d'itinérance.

Sur le plan politique, il y avait, sans surprise, une résistance affirmée de la part des ressources communautaires à s'intégrer dans des cadres organisationnels fixés par la bureaucratie gouvernementale. Ces cadres organisationnels servaient-ils vraiment la cause de l'itinérance? Étaient-ils en mesure de consolider l'intervention auprès de la population marginalisée de Montréal?

Dans plusieurs cas, les intervenants n'avaient pas l'impression que les connaissances cumulées par les ressources communautaires sur le phénomène de l'itinérance étaient

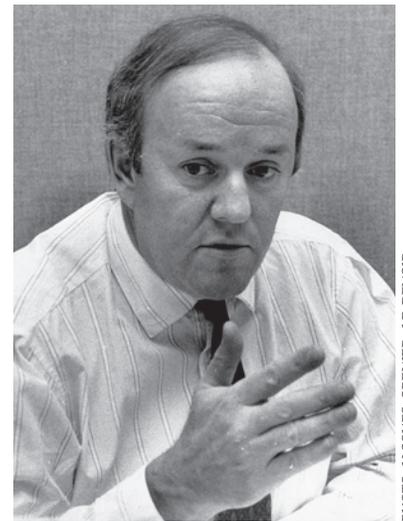


PHOTO JACQUES GRENIER, LE DEVOIR

Marc-Yvan Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux sous le Parti libéral.

vraiment reconnues par les gestionnaires de ces cadres ou encore par les professionnels de la santé qui intervenaient dans le milieu.

Un PROTOCOLE OUBLIÉ

Alors que se met en place le plan conjoint sur l'itinérance dans la région de Montréal en 1992, le ministère de la Santé et des Services sociaux dépose un protocole interministériel ayant pour objectif de coordonner l'ensemble des actions des ministères du gouvernement du Québec en matière d'itinérance puisque « *l'itinérance, de par la diversité de ses facteurs explicatifs et de ses effets*

itinérantes, doivent nécessairement être multisectorielles ».

Nous avons là un exemple intéressant de la position adoptée par le palier politique pour faire valoir une forme précise d'intervention auprès des personnes itinérantes. On dresse un portrait démographique en précisant le nombre de personnes itinérantes (près de 9 000), en indiquant

doit noter dans ce document, c'est qu'on parle des causes structurelles de l'itinérance à une seule reprise :

« *Des facteurs comme la pauvreté, le chômage, la détérioration et le ralentissement économiques, l'inaccessibilité au logement, le décrochage scolaire, etc. sont ainsi négligés, ce qui fait en sorte que la personne itinérante n'est pas considérée comme une victime d'inégalités sociales, mais plutôt comme une personne qui aurait choisi de vivre en marge de la société.* »

Les moyens ne sont pas au rendez-vous

Lorsqu'on regarde les modalités d'action, on remarque que les moyens employés ne sont pas au rendez-vous. On observe une multitude d'initiatives en matière d'accès aux services, mais à peu près rien sur l'aide sociale ni sur le logement social. On vante les mérites des programmes Paie et Extra (les ancêtres des programmes de *workfare* au Québec) et on interpelle très doucement la Société d'habitation du Québec afin « *qu'elle soutienne les organismes sans but lucratif et les municipalités pour assurer le maintien*

DANS CES DÉDALES POLITIQUES, LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES AURONT QUAND MÊME RÉUSSI À SE FAIRE RESPECTER EN TANT QUE RÉSEAU COLLECTIF.

et conséquences sur une diversité de dimensions et de secteurs, commande la mobilisation d'une diversité d'intervenants provenant d'une diversité de secteurs de la société ».

Les études épidémiologiques affluent pour donner une indication sur la manière d'intervenir car « *bien que l'itinérance soit avant tout un problème social, les interventions, que ce soit auprès des personnes à risque ou auprès des personnes*

son rajeunissement et la présence de plus en plus nombreuse de femmes. Dans la même foulée, on parle des épreuves rencontrées par les itinérants, soit les problèmes de santé mentale et de toxicomanie. On parle donc de personnes itinérantes avec une problématique dominante et de personnes aux prises avec des problématiques multiples. Et on ouvre la voie à l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux, ce qui est en soi une initiative louable. Cependant, ce qu'on

Par exemple, en 1992, une équipe de médecins et de professionnels avait envisagé de mettre en place un dispositif pour venir en aide aux personnes souffrant de multiples problèmes de santé physique et mentale. Le projet d'évaluation des personnes aux prises avec des multiproblématiques (UDIPAM) requérait la somme de plus d'un million de dollars. L'objectif était de mettre en place une unité institutionnelle qui servirait aux étudiants en psychiatrie. On aurait pu évaluer les personnes aux problèmes multiples pendant trois semaines, pour ensuite les retourner dans leur milieu naturel, c'est-à-dire la rue.

Ce projet a finalement été mis de côté par les gestionnaires du ministère de la Santé et des Services sociaux. La raison invoquée était le manque de financement approprié pour le

mettre en place. Les ressources communautaires affirmaient plutôt que le montant de un million de dollars était mal ciblé. Si le réseau communautaire avait eu ce montant pour consolider le réseau du logement social avec support communautaire, plus d'itinérants en auraient bénéficié, y compris ceux qui souffrent de problèmes multiples.

BÂTIR UN RAPPORT DE FORCE

La réunion un peu forcée de tous ces acteurs diversifiés engendrait inévitablement un rapport de force entre les groupes communautaires et institutionnels. Il y avait certes un peu de candeur du côté des gestionnaires qui ont cru que la communication allait s'établir sans que les ressources communautaires posent la question de l'inégalité des traitements en matière de financement et de reconnaissance. En effet, quand les droits

sont égaux, c'est le rapport de force qui compte.

Il faut dire que l'accès aux services de santé et aux services sociaux des personnes itinérantes est une revendication fondamentale du réseau communautaire. On a toujours dit qu'il était important que les personnes itinérantes ne soient pas victimes de discrimination dans la prestation des soins. Cependant, les gestionnaires du réseau établissaient une certaine hiérarchie et accordaient d'emblée au savoir médical un capital supérieur à celui des groupes communautaires pour intervenir auprès des itinérants. Il y avait un danger, car non seulement cet éclairage médical occultait les pratiques communautaires dans le domaine de l'itinérance, mais il pouvait occulter aussi la véritable réalité de l'itinérance en tant que problème social.

et le développement d'une diversité de logements à prix abordable ».

De toute manière, ce protocole ne constitue aujourd'hui qu'un exemple de la représentation du phénomène de l'itinérance qu'avaient les décideurs politiques et les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux. Après des discussions de plusieurs mois, ce protocole a été tout simplement oublié dans les dédales politiques et bureaucratiques.

Devant cette tergiversation quasi continue des gestionnaires politiques en matière d'action sur le phénomène de l'itinérance à Montréal, les groupes communautaires intervenant dans le milieu n'ont pas eu la vie facile dans les années 1990. Ils ont dû constamment réfléchir sur la mise en place de nouvelles pratiques dans un cadre de réduction budgétaire imposé par l'État. Ces groupes ont dû apprendre à fonctionner dans des cadres organisationnels imposés de manière volontariste et qui avaient, à la fois, le soi-disant mérite de favoriser la communication entre tous les acteurs, de prévenir un problème social aussi important que l'itinérance, d'y trouver des solutions et de réduire les dépenses de l'État.

La reconnaissance d'un réseau communautaire

Il semble qu'à l'époque, on cherchait à occulter des phénomènes aussi importants que les inégalités sociales et économiques. La pression était énorme pour les ressources communautaires, puisque les cadres organisationnels étaient appuyés par les élites politiques, institutionnelles et syndicales de l'époque. Rappelons que nous sommes à l'aube des sommets socio-économiques de 1995 et de 2000, qui favorisaient un nouveau pacte concernant les dépenses de l'État au Québec.

Un bilan aurait été nécessaire chez les différents paliers politiques, autant national, régional que municipal, pour éviter de répéter certaines erreurs importantes, dont la principale est d'éviter de voir l'itinérance comme un problème social global. Mais ces bilans, hélas, ne font pas partie des pratiques des gestionnaires, ni de celles des décideurs politiques.

Dans ces dédales politiques, les ressources communautaires auront quand même réussi à se faire respecter en tant que réseau collectif : un réseau solidaire qui peut être difficilement remis en question

par les différents paliers politiques. Voilà qui aura été un net avantage pour les années qui ont suivi, fertiles en événements sociaux. Rappelons-nous la mobilisation au Canada anglais des groupes de défense des droits sociaux; la mise en place du Réseau Solidarité Itinérance du Québec, qui a porté un éclairage sur le phénomène de l'itinérance un peu partout au Québec, et l'alarme sonnée par le Comité sur les droits économiques et sociaux des Nations unies en 1998.

Le rapport était accablant pour les décideurs politiques. On a souligné à gros traits qu'il est incompréhensible qu'on puisse trouver autant de personnes itinérantes à Montréal, et ailleurs au Québec et au Canada. À la fin des années 1990, un nouvel éclairage est porté sur ce phénomène dont on avait tenté auparavant de maquiller le contenu social et politique à défaut de pouvoir le camoufler entièrement. C'est pourtant cette réalité économique, sociale et politique de l'itinérance qui est cœur de son prolongement.

René Charest est organisateur communautaire au CSSS Jeanne-Mance et a été coordonnateur du RAPSIM de 1992 à 2001.

APRÈS 25 ans, La PREUVE EST IRRÉFUTABLE, mais L'AVENIR INCERTAIN

Richard Bousquet

« Plus personne ne remet en question le bien-fondé du logement social avec support communautaire. » Norma Drolet, directrice générale de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) de 1988 à 1999, et Pierre Legros, organisateur communautaire à la retraite et un des pionniers du logement social, sont affirmatifs. « En 25ans, la preuve a été faite que ça marche et à un bon coût », précise Pierre Legros. Mais le droit au logement n'est toujours pas reconnu et le financement nécessaire est insuffisant et son avenir, incertain.

Des militants impliqués dans les quartiers centraux de Montréal – principalement dans le Mile-End et le centre-ville – ainsi que des intervenants communautaires ont fait le constat du délabrement des maisons de chambres et initié les premiers projets de logements sociaux au début des années 1980.

support communautaire. Et la gestion de cinq maisons, confiée à la FOHM par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), en a facilité l'implantation et l'expérimentation auprès d'itinérants vivant des multiproblématiques. Un document de 1991 sur le cadre théorique le définit ainsi :

« Offrir du logement propre, sécuritaire, permanent et financièrement abordable à des personnes économiquement défavorisées, ayant difficilement accès à un logement décent;

et impliquer ces locataires dans la gestion de leur maison. Compte tenu du type de population, le logement permanent – permettant aux locataires de développer, de se réapproprier ou de maintenir une certaine autonomie – ne peut être une réalité sans un support aux locataires dans la maison – exercé par des concierges résidents ou non et des intervenants communautaires travaillant pour la FOHM et ses OSBL membres –, en relation avec les ressources externes du milieu qui assurent un suivi quant aux problématiques psychosociales : santé

LA REPRÉSENTANTE DE L'ACCUEIL BONNEAU AFFIRME QUE LA CLIENTÈLE DE L'ORGANISME CONSIDÈRE QUE TROUVER UN STUDIO À LA FOHM, « C'EST DÉCROCHER LE GROS LOT ».

À Montréal, l'habitation Porte jaune a été ouverte en 1981, Ma Chambre a suivi en 1985, Chambrelle et Aurélie-Cadotte en 1986, Chambrenfleur et Chambreville en 1987. Ces premières expériences terrain ont semé les bases d'un regroupement que l'Année internationale du logement des sans-abri, en 1987, a permis de concrétiser.

Plus que du logement

Créée en 1987, la FOHM a développé le concept du logement social avec

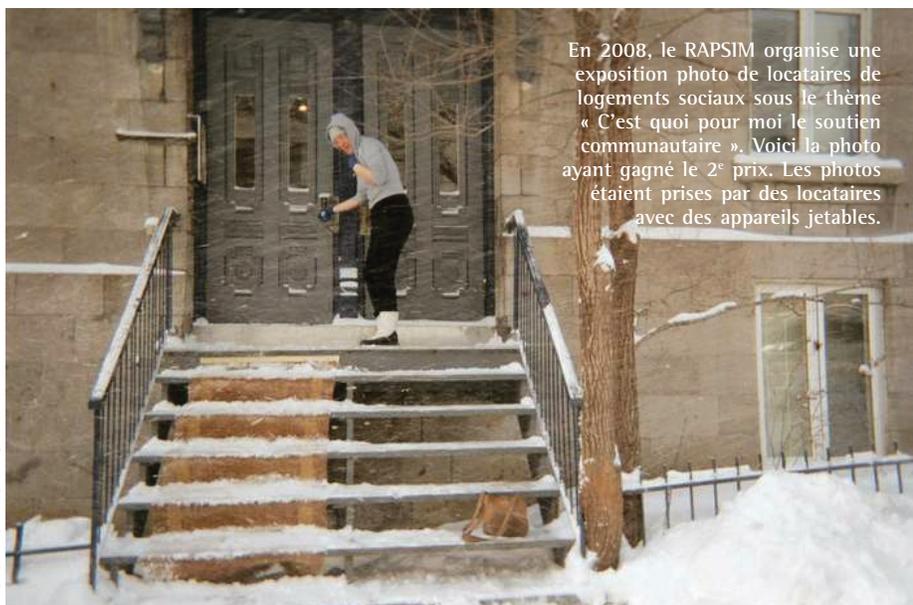


PHOTO ARCHIVES RAPSIM

En 2008, le RAPSIM organise une exposition photo de locataires de logements sociaux sous le thème « C'est quoi pour moi le soutien communautaire ». Voici la photo ayant gagné le 2^e prix. Les photos étaient prises par des locataires avec des appareils jetables.

mentale, toxicomanie, alcoolisme, etc. Les objectifs des intervenants sont de permettre l'acquisition des apprentissages de base, de promouvoir l'appropriation individuelle et collective, de contrer l'isolement individuel et social et de favoriser l'implication dans le milieu environnant. »

Il s'agit d'une approche citoyenne basée sur le droit au logement, avec laquelle on cherche à travailler en relation avec les ressources externes du milieu et non à les suppléer.

Mais très tôt, la FOHM s'est butée à une certaine incompréhension ou à des rapports pas toujours respectueux avec les services policiers et de santé, ce qui l'a amenée à revendiquer une politique interministérielle pour faire face aux problèmes.

Des résultats concluants

En 1997, le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales de l'UQAM a procédé à une évaluation du logement social avec support communautaire en partenariat avec la FOHM, la Société d'habitation du Québec et le CLSC du Plateau-Mont-Royal. Il en est ressorti des conclusions positives sur l'amélioration de la qualité de vie des locataires, de leurs relations amicales et sociales, de leur satisfaction envers leur logement, de l'impact sur leur santé physique et mentale et des conclusions plus mitigées sur l'amélioration de leur situation financière.

La représentante de l'Accueil Bonneau, sœur Monique Picard, y affirme que la clientèle de l'organisme considère que trouver un studio à la FOHM, « c'est décrocher le gros lot ». Les refuges deviennent des partenaires importants pour le référencement des futurs locataires. La plupart des refuges profiteront au début des années 2000 de l'instauration du programme fédéral IPAC pour élargir leur offre de services et développer aussi du logement social permanent.

Dans les années 2000, la FOHM a concentré ses énergies sur le développement de services aux OSBL membres – formation, assurances, efficacité énergétique – et la défense



PHOTO ARCHIVES RAPSIM

de sa mission, de ses acquis et du financement récurrent.

La liste d'attente pour les six maisons dont l'OMHM lui a confié la gestion atteint les trois ans et le taux de stabilité résidentielle est de plus de deux ans pour 80 % des locataires, et de plus de cinq ans pour la majorité d'entre eux.

Logement permanent et temporaire

Si pour la FOHM le logement social avec support communautaire est permanent, pour de nombreux autres groupes membres du RAPSIM, il s'agit plutôt du respect de la

diversité des réponses adaptées à une problématique complexe et pluridimensionnelle. Des groupes en santé mentale, en toxicomanie, s'occupant des jeunes ou de refuges considèrent qu'un horizon de deux à quatre ans est parfois pertinent pour du logement transitoire ou temporaire. Mais tous les groupes s'entendent pour parler de services destinés à des locataires, des personnes, et non à des clients.

Il s'exerce une pression grandissante sur les organismes communautaires pour pallier les désengagements des services publics. La FOHM est

Pierre Gaudreau, au micro, et Claudine Laurin, tenant le mégaphone, lors d'une manifestation du RAPSIM et de la FOHM se rendant au bureau du ministre Philippe Couillard. Leurs actions auront contribué à l'obtention d'une enveloppe nationale de 5 M\$ pour le soutien communautaire.

critique face à l'invasion de la santé dans l'univers du logement social, le ministère de la Santé et des Services sociaux étant davantage préoccupé par ses besoins que par les solutions identifiées par le milieu.

« Le cadre sur le soutien communautaire spécifie qu'il s'adresse aux priorités du ministère de la Santé et des Services sociaux. On ne peut plus parler de logements pour personnes seules en précarité financière et isolées socialement ou analphabètes si on veut du soutien communautaire; on doit définir nos locataires dans une approche clientèle santé », se désole Claudine Laurin.

Un financement incertain

L'essor du logement social, par le biais des OSBL et des coopératives d'habitation, a commencé à la fin des années 1970, au moment où les gouvernements ont réalisé l'essoufflement de la formule des HLM publics, devenue de plus en plus onéreuse et contraignante, comme le rapportent Marie-Noëlle Ducharme et Yves Vaillancourt dans leur recherche de 2002. La Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) a alors lancé son programme Article 56.1, et la SHQ a pris le relais au milieu des années 1980 avec le Programme sans but lucratif privé (PSBLP), financé à

75 % par le fédéral. Québec a ensuite remplacé le financement fédéral avec le programme AccèsLogis en 1997. Ces programmes ont, par des conditions de prêt fort avantageuses et des subventions de démarrage et de supplément au loyer, permis la prise en charge du logement social par le milieu avec des loyers fixés à 25 % du revenu du locataire.

De nombreuses conventions de financement et d'exploitation assujetties à ces programmes arrivent à échéance et le fédéral a déjà averti qu'il ne les reconduirait pas. « C'est plus de 120 000 logements sociaux au Québec qui pourraient faire face à des hausses de loyer comme seule solution. Au provincial, l'avenir du programme AccèsLogis est incertain, de même que le financement du soutien communautaire », précise Claudine Laurin.

Un développement difficile

Les groupes ont diversifié leurs réponses aux besoins et les membres du RAPSIM se sont mobilisés et ont assumé un leadership dans le développement de nouveaux logements sociaux, mais les embûches sont nombreuses. Le financement récurrent est incertain et s'il est encourageant de voir que le fédéral a reconduit le programme SPLI (qui a remplacé le programme IPAC) jusqu'en 2014, les budgets de ce programme sont gelés depuis plusieurs années alors que les coûts d'acquisition de bâtisses et de terrains ne cessent d'augmenter. « Depuis deux ans, le développement de nouvelles unités est rendu plus difficile en raison du coût exorbitant des terrains dans les quartiers centraux », précise Pierre Legros.

De plus, les organisateurs communautaires des CLSC ont été des éléments essentiels pour faciliter le développement du logement social dans le passé, mais Pierre Legros se désole de constater qu'ils « sont aujourd'hui moins nombreux à porter ce dossier. Ils ont moins de latitude dans leur définition de tâches et certains ont été affectés à d'autres mandats d'intervention ou ont pris leur retraite. »

Richard Bousquet
est journaliste.



PHOTO CLAUDE MAJEAU

CHAMBRES avec vue

Maude Ménard-Dunn

Plus de 2000 chambres ont été transformées en logements sociaux au cours des 25 dernières années. Grâce à la vision d'organismes engagés, des milliers de personnes ont vu leurs conditions de vie s'améliorer de façon significative avec des chambres propres, sécuritaires et surtout abordables. Des chambres avec vue. Mais bien du chemin reste à parcourir pour transformer un parc locatif qui ne cesse de s'étioler.

Malgré les engagements gouvernementaux, la socialisation – acquisition par un OSBL – de maisons de chambres n'est pas jeu d'enfant : les programmes se révèlent souvent mal adaptés et le prix élevé des terrains et bâtiments est un réel problème. Devant tant de défis, le RAPSIM est devenu plus actif pour la sauvegarde, s'investissant dans la revendication mais également dans l'organisation d'activités visant l'échange d'expertises entre organismes, comme son Forum sur les groupes porteurs organisé en avril 2011.

Les maisons de chambres forment une partie importante de l'histoire de notre réseau car à travers les époques, elles ont constitué une offre de logement plus accessible aux personnes moins nanties, même si les chambres ne sont pas toujours moins chères que d'autres formes de logement. À l'heure actuelle, elles sont encore essentielles à bien des personnes à faible revenu et c'est pourquoi les membres du RAPSIM militent activement pour qu'elles soient protégées et que les droits des locataires y soient respectés.

Un mal nécessaire

Dans les années 1970, les maisons de chambres sont vite devenues une préoccupation pour les organismes travaillant aux côtés des personnes vulnérables, réalisant qu'elles constituaient – pour utiliser la formule désormais consacrée – de véritables remparts contre l'itinérance. Leur

personnes étant fréquemment compromises et les droits des locataires bafoués par les propriétaires ou par leur concierge. « À la maison de chambres qui a été socialisée par l'Accueil Bonneau, du temps où c'était privé, le concierge te répondait à la porte avec un chien pis un bat de baseball », se rappelle Pierre

EN 1979, UN RAPPORT ÉLABORÉ PAR LE CLSC CENTRE-VILLE DRESSE UN CONSTAT ACCABLANTE DE LA SANTÉ DES CHAMBREURS ET SOULIGNE LES PROBLÈMES D'ABUS, DE SÉCURITÉ ET DE SHYLOCKING – DONT ILS SONT VICTIMES. ENTRE 1976 ET 1982, 372 INCENDIES RAVAGENT DES MAISONS DE CHAMBRES, FAISANT PLUSIEURS MORTS.

disparition progressive dans les trente dernières années, combinée à la diminution de l'offre de logements abordables, a contribué à grossir les rangs de ceux qui sont sans abri.

Si la fonction sociale des maisons de chambres a rapidement été reconnue, les conditions de vie des chambreurs n'en demeuraient pas moins difficiles, la santé ainsi que la sécurité des

Legros, à l'époque organisateur communautaire au CLSC Centre-ville.

Par ailleurs, les maisons de chambres n'offrant pas un logement complet aux personnes, qui doivent partager des installations communes, le respect de l'intimité de chacun a toujours constitué un défi et posé des enjeux de sécurité, notamment pour les femmes, rares à s'y aventurer. « C'est un



PHOTOS ARCHIVES RAPSIM



Chambrelerc et Eugénie-Bernier, deux beaux exemples de maisons de chambres socialisées grâce à l'appui financier du gouvernement fédéral et de la Ville de Montréal.

monde d'hommes. Être une femme là-dedans, c'est l'enfer ! » soutient Nicole Hogue, qui est demeurée rue Saint-André. Depuis, la maison de chambres qu'elle habitait a été transformée en OSBL par l'organisme Dianova et elle abrite désormais 20 chambreurs à risque d'itinérance qui y paient un loyer équivalent à 25 % de leurs revenus.

L'enjeu de dénombrer les maisons de chambres persiste depuis les 30 dernières années. D'une source à l'autre, les données varient sensiblement. Ainsi, certains rappellent qu'à l'aube des années 1970, on

comptait 30 000 chambres. D'autres estiment à 15 000 le nombre d'unités à Montréal, situées principalement dans Ville-Marie.

Le milieu se mobilise et s'organise

En 1979, un rapport élaboré par le CLSC Centre-ville dresse un constat accablant de la santé des chambreurs et souligne les problèmes d'abus, de sécurité et de *shylocking* – soit l'exploitation financière de personnes par la forme de prêt à haut taux d'intérêt par un tiers, dans le cas présent le propriétaire ou le concierge – dont ils sont victimes. Entre 1976 et 1982,

372 incendies ravagent des maisons de chambres, faisant plusieurs morts. Ces événements soulèvent l'opinion publique et participent à accroître la mobilisation en regard des conditions de vie inacceptables réservées aux chambreurs, dont la sécurité est compromise par l'état lamentable de bâtiments décrépits, des maisons victorienne où des murs de fortune ont été érigés pour multiplier les chambres.

C'est dans ce contexte particulier qu'une table de concertation sur les maisons de chambres est créée en 1981 par le Comité logement St-Louis, les CLSC Centre-ville et Saint-Louis du Parc et la Société d'aménagement Milton-Parc, alors proche du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), l'opposition officielle à l'Hôtel de Ville à partir de 1982. En 1986, le RCM, plus à gauche sur l'échiquier politique que ses prédécesseurs, est porté au pouvoir. Quelques membres de la Table, actifs au sein du RCM, portant désormais

Chambreville est une des premières maisons de chambres transformées en OSBL d'habitation dans la foulée des retombées de l'Année internationale du logement des sans-abri.

PHOTO ARCHIVES RAPSIM

SOMMAIRE



Un exercice unique de participation citoyenne

Désireux d'inscrire l'enjeu des maisons de chambres à l'agenda électoral des partis municipaux alors en campagne, le RAPSIM organise en octobre 2009 une ambitieuse initiative de consultation : la Commission populaire sur la sauvegarde des maisons de chambres. Plus d'une centaine de personnes sont rassemblées pour participer à cette démarche. Au terme de l'exercice, dix recommandations sont identifiées, dont trois plus centrales au RAPSIM : la réalisation d'un portrait des maisons de chambres, la socialisation de 100 unités par année durant 10 ans et l'application adaptée de la réglementation sur la salubrité.

Un an plus tard, la Ville de Montréal fait écho à deux de ces recommandations à travers son Plan d'action ciblé de lutte contre l'itinérance, qui s'engage à favoriser la socialisation de 300 unités de chambres en deux ans et à lancer un projet pilote sur la salubrité auquel le RAPSIM participe toujours à l'heure actuelle. Au moment de conclure cette rétrospective, la Ville annonçait tout juste son intention de répondre positivement à la demande répétée du Réseau de réaliser un recensement des maisons de chambres dans trois arrondissements, dont Ville-Marie. « Si le RAPSIM n'était pas là, la question des maisons de chambres ne susciterait pas autant d'intérêt !, s'exclame sœur Monique Picard de l'Accueil Bonneau. Le RAPSIM a toujours maintenu une pression sur les administrations municipales pour les plus démunis. »

l'enjeu à l'intérieur des murs de l'Hôtel de Ville, la table de concertation cesse ses activités.

Durant les années 1970 et 1980, le visage des chambreurs se diversifie. Les problématiques de santé mentale – conséquences de la désinstitutionnalisation et plus tard du virage ambulatoire – ainsi que la consommation de drogues dures paraissent croître durant cette période.

Le moment où tout a changé

L'année 1987 est charnière pour l'enjeu de la préservation des maisons de chambres avec les événements entourant l'Année internationale du logement des sans-abri. À la suite de ce forum d'envergure, les différents paliers gouvernementaux mettent l'épaulé à la roue pour favoriser le développement de solutions résidentielles pour les sans-abri.

Mais la reconnaissance de l'enjeu par les acteurs politiques est accompagnée d'un constat pour le moins préoccupant. Le comité des sans-abri évalue que 10 000 chambres privées sont disparues en l'espace de 10 ans, soit une perte des deux tiers du parc locatif, qui ne compte plus que 5 000 unités.

L'administration du maire Jean Doré procède à l'acquisition de dizaines de maisons de chambres entre 1988 et 1993, comptabilisant près de 400 unités. Parallèlement, les gouvernements et la Ville favorisent la rénovation des maisons encore existantes. En permettant l'amélioration de plus 3 000 chambres privées et d'un millier de chambres socialisées, ce programme modifie les conditions de vie de nombreux chambreurs.

C'est dans ce contexte dynamique marqué par l'urgence d'agir que naît la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), formée de groupes communautaires dénonçant les conditions de vie précaires des chambreurs et voulant y apporter des solutions durables de logement social avec soutien communautaire. Devant l'ampleur des besoins, plusieurs OSBL d'habitation voient le jour et développent des projets en faisant l'acquisition de maisons de chambres. On assiste ainsi à la

formation de groupes pionniers comme Chambrenfleur, Chambreclerc, Ma Chambre, Chambreville, Un toit pour toi et bien d'autres.

Le dossier refait surface

Si le RAPSIM maintient un intérêt pour les maisons de chambres durant les années 1990, c'est en 2005 que les membres du RAPSIM et le Comité logement Centre-Sud

Vingt ans après l'Année internationale du logement des sans-abri, la Ville tient une consultation sur l'itinérance où il est notamment question des maisons de chambres. On y recommande la socialisation, le financement de programmes permettant la rénovation et l'inspection des maisons pour contrer l'insalubrité. Au RAPSIM, l'heure est à l'action : un comité maisons de chambres, consti-

EN 2005, UN RECENSEMENT DANS LES QUARTIERS CENTRAUX PROUVE CE QUE TOUS SUSPECTAIENT : LES CHAMBRES DISPARAISSENT ENCORE, TRANSFORMÉES EN GÎTES DU PASSANT, EN HÔTELS OU EN CONDOS.

– qui deviendra le Comité logement Ville-Marie – raniment l'enjeu en réalisant un recensement dans les quartiers centraux qui prouve ce que tous suspectaient : les chambres disparaissent encore, transformées en gîtes du passant, en hôtels ou en condos. C'est à la suite d'actions du Réseau que la Ville met en place un comité afin de voir à la consolidation du parc de maisons de chambres.

tué d'acteurs d'horizons diversifiés, développe un cadre revendicatif pour la sauvegarde et le respect du code du logement, notamment de la salubrité. Mais les engagements des gouvernements et de la municipalité tardent à se concrétiser.

Maude Ménard-Dunn
est organisatrice communautaire,
responsable des dossiers logement
au RAPSIM.

Le Comité logement Centre-Sud et le RAPSIM ont dénoncé la perte d'une trentaine de chambres, rue Saint-Hubert, à la suite de la transformation d'immeubles de logement en hôtels. Les chambreurs évincés ont été transportés en bus... deux coins plus au sud, à la Maison du Père, accroissant ainsi le nombre de sans-abri.



PHOTO ARCHIVES RAPSIM

La guerre de L'espace public

Bernard Saint-Jacques

Le développement de la judiciarisation a eu de lourds impacts tant sur les conditions de vie que sur l'estime des personnes itinérantes. Se traduisant principalement par la remise systématique de contraventions dans l'espace public, la judiciarisation est le fruit d'une approche de tolérance zéro issue de deux effets de mode dans les grandes villes occidentales, à savoir la revitalisation des centres-villes et la volonté accrue de profiter d'un sentiment de sécurité.

À Montréal, elle s'est d'abord manifestée par la mise en place d'une police communautaire – police de quartier – qui ciblait prioritairement les populations vulnérables dans son intervention. Ensuite, tant au sens propre qu'au figuré, on a assisté à une fermeture de l'espace public par un changement du statut de lieux publics en parcs municipaux, ce qui a eu pour effet d'étendre l'application de la réglementation et ainsi consacrer le nettoyage social appréhendé.

Les intervenants du milieu ont, tant bien que mal, tenté d'accompagner les personnes ciblées dans l'arène judiciaire, comme ils le font à l'hôpital et dans les bureaux d'aide sociale, tout en percevant leur sentiment d'injustice grandissant et redoutant qu'elles banalisent le problème en jetant leur contravention aux poubelles. C'est à partir de là que l'intervention du RAPSIM en matière d'espace public et de judiciarisation s'est mise à se développer. Mais avant d'analyser l'action du RAPSIM, examinons l'ampleur du problème et de ses conséquences.

Une évolution étudiée

Une première collecte de 700 contraventions données entre 2000 et 2003 (Refuge des jeunes et

Opération Droits Devant) a révélé que dans plus de 60 % des cas, les infractions reprochées touchaient directement l'occupation de l'espace public – consommation de boissons alcooliques, mauvaise utilisation du mobilier urbain dans les parcs, etc. – et qu'une bonne part de ces infractions relevait de gestes commis par l'ensemble de la population, mais pour lesquels on n'a sévi qu'auprès des personnes vulnérables.

En 2005, à partir d'un échantillon de 22 685 contraventions distribuées entre 1994 et 2004, la chercheuse Céline Bellot arrive aux quatre grandes conclusions suivantes :

- Au moins quatre fois plus de contraventions sont données en 2003 que dix ans plus tôt;
- Dans 72,3 % des cas, les contraventions sont « payées » par un séjour en prison;
- Plusieurs situations de surjudiciarisation sont observées;
- Emballement et explosion des coûts sont constatés dans le système pénal.

Le nombre de contraventions distribuées dans l'espace public a diminué par la suite, notamment de 11,3 % entre 2004 et 2005. Il a culminé

en 2004 avec 7 215 contraventions, alors qu'il était de 1 069 en 1994, soit près de sept fois moins. Mais en 2010, on pouvait affirmer que 3 000 tickets, c'est encore bien trop quand on sait qu'il ne s'en donnait qu'un millier 15 ans plus tôt.

Les effets des contraventions

D'entrée de jeu, le système judiciaire n'est pas fait pour les personnes itinérantes parce que celles-ci n'ont pas les moyens de payer les contraventions et qu'elles ne se retrouvent que très rarement devant un juge pour plaider leur cause. L'emprisonnement pour non-paiement d'amendes a été très fréquent avant que la cour municipale de Montréal n'interrompe à long terme l'exécution de tels mandats, en 2009. De plus, l'ensemble des citoyens paie les coûts des contraventions données : du policier à l'agent des services correctionnels en passant par le personnel de la cour.

L'effet le plus lourd demeure néanmoins le sentiment d'injustice vécu par la personne, engendré par la sanction appliquée à la suite du geste anodin causé, par exemple un sentiment de harcèlement pour avoir simplement été dans la rue plus longtemps que les autres. Cette discrimination dans la manière de

traiter les personnes ne peut qu'être nocive, à la fois pour le sentiment de sécurité et pour la cohabitation, qu'on voudrait moins fragile avec l'ensemble de la population.

Ce profilage social consiste en un regard différencié et, ultimement, en une intervention spécifique à l'égard d'une personne en raison de sa condition sociale, de ses signes de pauvreté et non d'un véritable geste répréhensible.

L'Opération Droits Devant CONTRE-ATTAQUE

Dès 2000, le RAPSIM a tenté de documenter la situation sur le terrain, les rapports entre policiers et personnes itinérantes de même que les préjugés de la population. Des outils, notamment juridiques, qui définissent la judiciarisation et ses solutions alternatives ont ensuite été élaborés.

Ces actions ont entraîné la mobilisation autour de l'Opération Droits Devant (ODD), développée en mai 2003 par le RAPSIM et la Table de concertation jeunesse-itinérance du centre-ville. Elle consiste en une pratique de défense de droits dans laquelle se mobilisent les acteurs du milieu en vue de documenter et de dénoncer la situation de judiciarisation, et de sensibiliser la population, les acteurs juridiques et politiques. L'ODD a disposé aussi d'un volet individuel constitué d'outils permettant aux intervenants de démystifier le complexe système judiciaire.

Dès ses débuts, l'ODD constituait un lieu de mobilisation bien fréquenté par les intervenants. On y mettait en commun les rudiments des pratiques d'accompagnement à la cour et on incitait à la collecte de copies de contraventions. Outre la première

collecte de contraventions, l'an un de l'ODD a été marquée par une sortie publique en vue de dénoncer la judiciarisation et ses caractéristiques discriminatoires.

L'ODD s'est ensuite fait connaître en 2004 pour ses activités de sensibilisation consistant, pour les intervenants et les personnes judiciarisées, à donner des contraventions symboliques à monsieur et madame Tout-le-monde dans la rue. D'autres activités de mobilisation du même type se sont ajoutées par la suite : rassemblements devant l'hôtel de ville contre l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes, ou encore devant les bureaux de l'arrondissement Ville-Marie contre le déploiement d'un règlement assurant la fermeture des parcs pendant la nuit.

L'Opération Droits Devant a organisé une remise symbolique de contraventions en 2005 pour sensibiliser la population au problème de profilage social.



L'ODD a aussi tenu une quinzaine de forums, dont une majorité visait la formation et la discussion des membres du RAPSIM autour de l'enjeu de la judiciarisation : la défense de droits 101, les services de sécurité, la politique de lutte aux incivilités, l'accompagnement judiciaire et la déjudiciarisation, l'emprisonnement et la réglementation, etc. Autant d'éléments de contenu qui ont permis de former les intervenants du milieu tout en les mobilisant.

Au fil des années, un nombre grandissant de personnes judiciarisées sont venues témoigner de leur situation. C'est dans le cadre de ces forums que s'est beaucoup discutée la possibilité de mettre en place la Clinique Droits Devant du RAPSIM, qui a vu le jour en 2006 (voir autre texte).

La Commission des droits de la personne s'en mêle

Déjà fortement appuyée par le milieu de la recherche, l'ODD a vu aussi le milieu judiciaire se mobiliser : avocats, groupes d'étudiants et groupes de défense de droits ont dénoncé la situation. Le Barreau du Québec a



Bernard Saint-Jacques, du RAPSIM, la chercheuse Céline Bellot et le chanteur Dan Bigras se sont beaucoup impliqués dans la lutte contre la judiciarisation.

PHOTO ARCHIVES RAPSIM

(situation à la cour municipale, médiation urbaine), etc.

Au départ, la Commission préférait tenter de trouver des solutions et de rapprocher les parties au lieu de se commettre sur les allégations de discrimination du milieu communautaire. En mettant fin au groupe de travail tripartite, elle s'est attelée à l'écriture d'une analyse sur le profilage social après en avoir donné un avant-goût en commission parlementaire à la fin de 2008.

du document concernent tous les niveaux du processus de judiciarisation : réglementation, répression, prison. La CDPDJQ a réitéré, de plus, le besoin d'une politique en itinérance et la nécessité de réponses concrètes comme le logement social avec soutien communautaire.

Ce document a beaucoup été utilisé par le RAPSIM pour la promotion des droits des personnes et le profilage social est devenu une expression consacrée, un nouveau paradigme de l'analyse des relations dans l'espace public.

Moins de contraventions, tout autant de discrimination

En définitive, le chemin parcouru a doté le milieu de l'itinérance de quelques victoires quant à l'évolution du discours des autorités, à la reconnaissance de la judiciarisation et celle – plus timide – du profilage social, de même que dans le règlement de nombreuses situations individuelles.

Cependant, les heurts, les contraventions, les abus et le profilage existent encore dans l'espace public aujourd'hui. La baisse du nombre de contraventions ne semble pas rassurer l'ensemble des intervenants du milieu qui, non seulement perçoit encore du harcèlement et de l'intimidation de la part des policiers, mais en plus considère que la situation ne s'est pas vraiment améliorée dans l'espace public depuis cinq ans. Le RAPSIM a bien documenté le sujet dans son document *Profilage social*

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE ALLÈGUE QUE LA VILLE DE MONTRÉAL ET SON SERVICE DE POLICE S'ADONNENT À DES PRATIQUES SYSTÉMIQUES DE PROFILAGE SOCIAL. SES RECOMMANDATIONS CONCERNENT TOUS LES NIVEAUX DU PROCESSUS DE JUDICIARISATION : RÉGLEMENTATION, RÉPRESSION, PRISON. LA COMMISSION RÉITÈRE LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE EN ITINÉRANCE.

même défendu l'idée d'une certaine amnistie dans le cadre d'une commission parlementaire sur l'itinérance en 2008 et 2009.

Un autre appui de taille est venu de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJQ). Elle a été interpellée en février 2004 sur le potentiel discriminatoire dans la distribution des contraventions. C'est le début d'une croisade en de multiples étapes : des campagnes de lettres, un groupe de travail tripartite (avec la Ville de Montréal), des sous-comités

Le résultat en a été une analyse sociale et juridique sur le profilage des sans-abri à Montréal, un rapport de plus de 200 pages. Son contenu touche autant les directives policières et le pouvoir discrétionnaire des policiers que l'application de la réglementation et le recours possible à la prison pour non-paiement d'amendes. Non seulement on y allègue que la Ville de Montréal et son service de police (SPVM) s'adonnent à des pratiques systémiques de profilage social, mais les solides recommandations

et judiciarisation : *Portrait de la situation dans l'espace public montréalais*, paru en juin 2011.

Néanmoins, des mesures de rechange continuent d'être développées, entre autres avec le service de Clinique Droits Devant et l'Opération Droits Devant comme lieux de mise en commun de la situation dans l'espace public. L'enjeu demeure d'approfondir la défense de droits et de multiplier les interventions afin

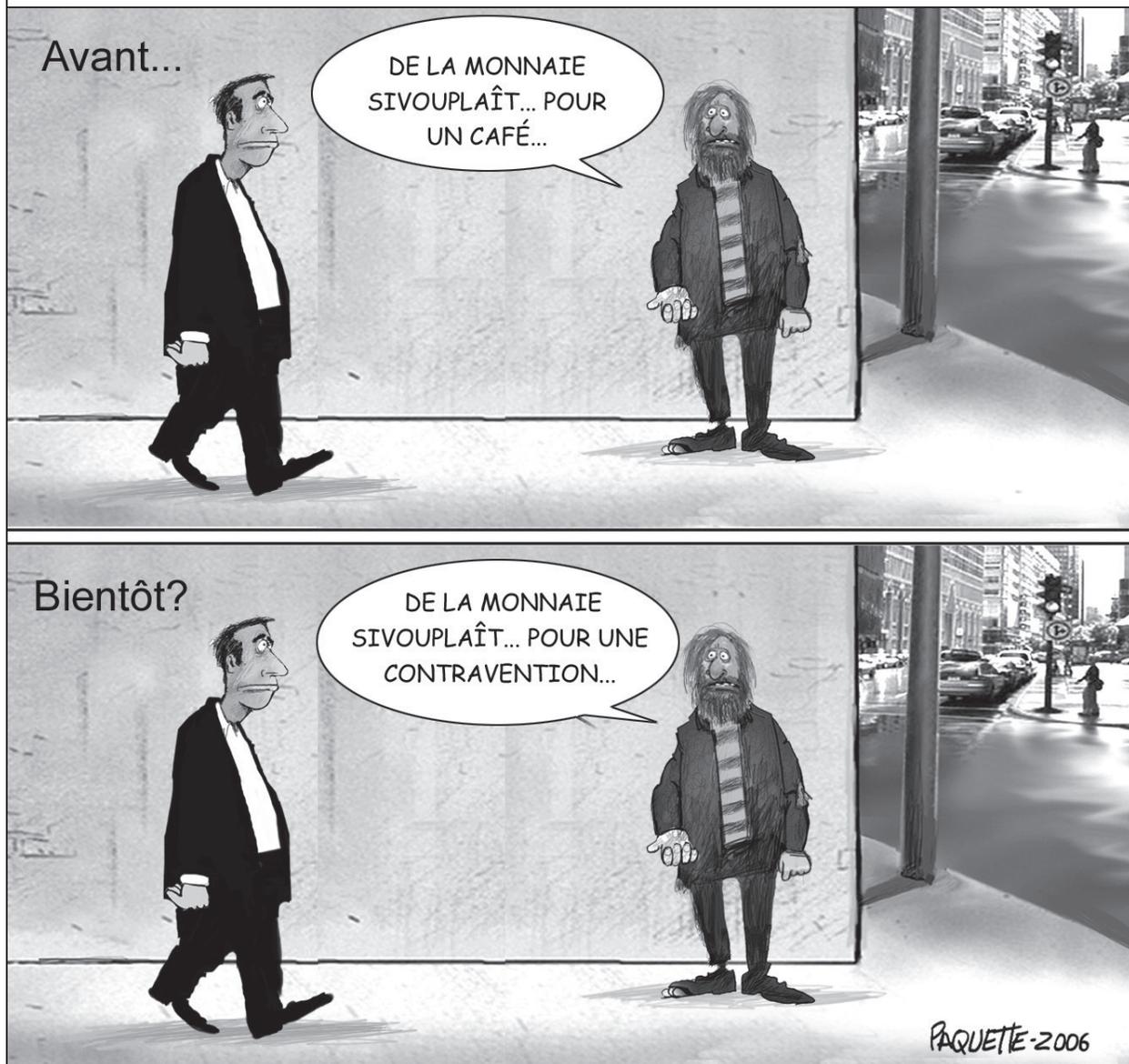
de faire face au sentiment d'injustice des personnes judiciarisées. Celles-ci doivent disposer des moyens leur permettant de réintégrer une citoyenneté momentanément perdue, que ce soit par l'action collective ou en exerçant des recours qui soient plus efficaces.

Dans ce contexte, le RAPSIM continuera de s'adjoindre le milieu de la recherche en créant davantage de forums et de façons de documenter

la situation sur le terrain, qu'il s'agisse de pratiques de profilage social en général ou de cas d'abus en particulier. Avec la mise en place d'un tel observatoire de l'espace public, on comprendra qu'en matière de droit de cité, ce n'est pas ici que prend fin la lutte.

Bernard Saint-Jacques est organisateur communautaire, porteur du dossier judiciarisation au RAPSIM.

Les sans-abri ne pourront plus passer la nuit dans les parcs du centre-ville



En attendant d'éradiquer Le problème

Isabelle Raffestin

La Clinique Droits Devant, un service d'accompagnement juridique pour les personnes itinérantes aux prises avec des problèmes judiciaires, principalement des contraventions, ne cesse au fil des ans de répondre à un nombre croissant de personnes et ce, malgré le fait qu'il n'y ait plus d'emprisonnement pour ce type d'infraction à Montréal depuis plusieurs années. Cherchez l'erreur.

Gérée par le RAPSIM depuis novembre 2006, la clinique est un service au sein d'un regroupement d'organismes qui vise l'intérêt de ses membres par des représentations politiques. Cela peut paraître paradoxal, d'autant plus que la Clinique aide à régulariser la situation de personnes itinérantes alors que le volet politique du RAPSIM portant sur la judiciarisation vise à dénoncer cette situation.

La clinique se veut communautaire et sociale. Elle s'inscrit dans l'arène juridique, mais elle n'intervient pas au niveau légal comme le ferait un avocat, et ce malgré que la contestation des contraventions ne soit pas couverte par l'aide juridique. Elle offre une gamme de services : aide à la contestation de contraventions, préparation et accompagnement à la cour lors d'audiences pour des contraventions, accompagnement au palais de justice pour du soutien moral, aide dans la prise d'ententes de travaux compensatoires ou de paiements lorsqu'une personne veut régler sa situation judiciaire, aide à la formulation de plaintes lors d'abus policier ou d'agent de surveillance – en déontologie policière, à la Commission des droits de la personne pour profilage social, etc.

À ces services s'ajoute l'aide offerte aux itinérants ou aux personnes à

risque de le devenir, aux ex-itinérants et aux intervenants, comme l'envoi vers d'autres ressources juridiques – avocats, organismes de défense des droits – et la formation. Des ateliers sur les droits sont donnés dans les ressources aux personnes itinérantes et des formations plus ou moins longues sont offertes aux intervenants sur la procédure pénale (contraventions) ou criminelle et sur les recours contre les abus.

La réponse à un besoin non comblé

En 2000, le milieu de l'itinérance a constaté une augmentation du recours aux contraventions pour gérer l'espace public et les personnes itinérantes. Lors de rencontres de l'Opération Droits Devant, des intervenants relataient que même si certains organismes communautaires offraient de l'accompagnement dans la sphère juridique, en plus de faire bénéficier le milieu de leur champ respectif d'intervention, le besoin à ce chapitre était criant et les ressources, peu nombreuses.

En 2005, le milieu de la recherche est venu appuyer les constats du milieu communautaire, qui notait une augmentation du nombre de contraventions remises aux personnes itinérantes au fil des ans. Et dans la plupart des cas, les contrevenants se retrouvaient en

prison pour non-paiement d'amendes. Cette situation entraînait de nombreuses conséquences négatives pour les personnes : dette judiciaire, sentiment d'injustice et de discrimination, perte du lien social, perte des contacts avec les ressources d'aide ou interruption des traitements de maintien à la méthadone à la suite d'un emprisonnement.

Depuis ses débuts, les statistiques démontrent que la Clinique Droits Devant répond à un besoin. Plus de 600 personnes itinérantes y ont fait appel au moins une fois, avec une moyenne de 100 nouvelles personnes par année et une forte augmentation – 150 nouveaux cas – dans la dernière année.

À titre d'exemple, voici quelques statistiques d'interventions effectuées entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 :

- 38 accompagnements à la cour municipale et au palais de justice;
- 16 accompagnements en déontologie policière à la suite d'un abus policier;
- 56 aides à la prise d'ententes de travaux compensatoires;
- 35 aides à la prise d'ententes de paiements mensuels pour régulariser la situation.

Des procureurs et des percepteurs dédiés

Depuis 2008, des projets de déjudiciarisation ont vu le jour à la cour municipale de Montréal. Ils visent à sortir, au cas par cas, les personnes du système judiciaire grâce à des procureurs et des percepteurs désignés pour les personnes itinérantes.

Le Programme d'accompagnement justice itinérance à la cour (PAJIC) regroupe des procureurs qui rencontrent individuellement les personnes désirant intégrer le programme. Celles-ci doivent démontrer qu'elles ont entrepris des démarches de réinsertion sociale et en contrepartie, le procureur retire la totalité ou une partie des contraventions non encore jugées. Ce programme semble avoir des impacts positifs sur les individus l'ayant intégré. Toutefois, le programme ne convient qu'aux personnes ayant totalement quitté leur situation d'itinérance, ou qui sont en voie de le faire. Celles qui vivent toujours dans la rue – les plus judiciarisées et qui ont le plus de contraventions non encore jugées – ont trop peu d'arguments à donner et, par conséquent, ne remplissent pas les critères du programme.

Le Programme d'aide aux personnes en situation d'itinérance (PAPSI) regroupe une équipe de percepteurs des amendes qui favorisent notamment la sortie des dossiers – pour connaître l'état de judiciarisation de la personne – et la prise d'ententes pour celles désirant régler leur situation judiciaire. Ces percepteurs peuvent accepter une entente même si la personne n'a pas respecté les précédentes et ils ne demandent pas de dépôt initial pour les ententes de paiement.

Par conséquent, ces nouveaux projets développés par la cour municipale de Montréal aident de nombreuses personnes itinérantes et améliorent l'efficacité de la Clinique Droits Devant, en lui permettant de répondre plus rapidement aux personnes désirant régulariser leur situation judiciaire. Toutefois, ils ont également contribué au fait que lors de la dernière année, la Clinique a davantage aidé au règlement de situations judiciaires par la



PHOTO P. DESROCHERS

prise d'ententes au détriment de la défense des droits par des accompagnements aux audiences à la cour où la personne se défend devant un juge.

Des mesures collectives

Au cours de ses cinq années d'existence, la Clinique Droits Devant a répondu à de nombreuses demandes et collaboré à des projets visant à offrir davantage de choix aux personnes judiciarisées. Néanmoins, cela l'a conduite à offrir un service où les personnes doivent se déplacer alors qu'à son origine, ses intervenants se rendaient dans les ressources. L'augmentation des demandes fait en sorte qu'elle doit trouver de nouvelles avenues.

Ainsi, la Clinique travaille actuellement à développer un réseau d'intervenants « piliers » du milieu de l'itinérance, qui offriraient aux personnes qu'ils rencontrent les mêmes services que la Clinique. Malheureusement, ces services demeurent de l'aide individuelle, au cas par cas. Cette aide est primordiale, mais la situation requiert des mesures plus collectives car la judiciarisation a encore beaucoup d'impacts négatifs sur la réinsertion sociale des personnes, malgré les avancées comme la cessation de mandats d'emprisonnement pour non-paiement des amendes.

Isabelle Raffestin
est intervenante à la Clinique Droits
Devant du RAPSIM.

La Clinique Droits
Devant soutient
les personnes
judiciarisées
en situation
d'itinérance dans
leurs démarches.

Un PARTENARIAT UNIQUE au CROISEMENT DE DEUX MONDES

Roch Hurtubise et Shirley Roy

Durant près d'une vingtaine d'années, le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, mieux connu sous l'acronyme CRI, a mené un travail majeur de partenariat entre le milieu de la recherche et celui de la pratique. Par ses colloques, ses publications, ses forums et ses autres activités, il a permis de développer les connaissances sur l'itinérance, de favoriser leur diffusion et les échanges sur celles-ci.

Au fil du temps, le CRI a contribué à mettre la question de l'itinérance sur la place publique et à la rendre incontournable dans les préoccupations sociales et politiques. Il s'agit là d'une grande réussite collective, même s'il reste un immense travail à faire et si l'avenir de ce collectif est plus qu'incertain.

Le CRI est une équipe de recherche partenariale formée, depuis ses débuts, de chercheurs universitaires et d'intervenants des milieux institutionnels et communautaires : le CLSC des Faubourgs (CSSS Jeanne-Mance) et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

MALGRÉ SON FLOU, LE TERME « ITINÉRANCE » A ÉTÉ PORTEUR. ON LE VOIT APPARAÎTRE DANS L'UNIVERS DE LA RECHERCHE DE PLUSIEURS PAYS FRANCOPHONES.

En 1992, la Politique santé et bien-être (PSBE) du gouvernement du Québec a identifié des problèmes sociaux jugés prioritaires, dont l'itinérance. Dans la foulée, un imposant programme de financement d'équipes de recherche a été développé avec la création du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS). Il s'est modifié, mais existe toujours dans le

programme du Fond québécois de recherche société et culture (FQRSC).

Les DÉBUTS et LA PHASE d'EXPANSION

Le CRI est alors reconnu comme équipe de recherche partenariale; c'est le début de l'aventure. Au printemps 1993, ce projet de croiser connaissances pratiques et théoriques démarre, malgré les difficultés d'arrimer différents univers (pratique et intellectuel; institutionnel et communautaire) et en dépit de missions ou d'objectifs différents.

De 1993 à 1995, le CRI fait ses premières armes. De nombreux projets de recherche sont lancés. Les discussions portent sur la définition et le rôle de chacun et sur leurs forces respectives. C'est la période d'approvisionnement des différents points de vue sur la question de l'itinérance (ses explications, ses solutions), de la culture organisationnelle (universités, institutions de santé et services sociaux, milieux communautaires), du vocabulaire, si diversifié (intellectuel, administratif, militant) et enfin de la temporalité : pour les milieux de pratique, demain est déjà trop tard; pour les chercheurs, 18 mois est l'horizon réaliste pour produire des résultats qui correspondent aux normes scientifiques.

Cette période est aussi le début des colloques annuels du CRI, qui reviendront tous les printemps. La question

des jeunes en difficulté et des mécanismes d'exclusion qui les mènent à la rue est abordée en 1995.

La période 1996-2000 correspond à la phase d'expansion. Elle se concrétise par la multiplication des projets de recherche et des publications (scientifiques et professionnelles, recueils de textes), et par la diversification et l'augmentation du nombre de chercheurs et de partenaires.

Les colloques du CRI abordent des thématiques diversifiées et considérées par les milieux comme majeures : Judiciarisation et victimisation de l'itinérance (1996), L'invisibilité des personnes à la rue en tant que citoyens (1997), Le développement de l'itinérance hors des grands centres (1998), La vie quotidienne des personnes à la rue, avec leurs habitudes et leurs difficultés (1999) et Les représentations de l'itinérance dans nos pratiques de recherche et d'intervention (2000). Plus théoriquement, la problématique s'élargit, on ouvre la réflexion sur l'idée d'exclusion sociale. En 2000, le CRI publie le livre collectif *L'errance urbaine*.

La DÉCENTRALISATION et LE RYTHME DE CROISIÈRE

La période 2001-2004 est celle de la décentralisation. Elle est marquée par des réaménagements majeurs : les organismes subventionnaires changent leurs missions et leurs modalités

et le gouvernement fédéral lance l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC). Du même souffle, on assiste à une ouverture sur le plan international. Plusieurs chercheurs partent pour diverses raisons – nouvelles règles imposées par les fonds de recherche, choix personnels ou de carrière –; de nouveaux partenaires s'ajoutent et la direction scientifique du CRI change de mains tout en assurant une continuité. Roch Hurtubise remplace Danielle Laberge et Shirley Roy demeure en poste.

Les thématiques privilégiées lors des colloques sont diverses et correspondent aux préoccupations des milieux de la pratique : Sortir de la rue (2001), Agir avec les personnes itinérantes et non sur celles-ci (2002), L'habitat en tant que domicile mais aussi lieu d'investissement de soi (2003), L'itinérance en questions (2004), qui cherche à explorer les phénomènes nouveaux ou non suffisamment explorés dans la recherche.

De 2005 à 2007, le CRI atteint son rythme de croisière. Après dix ans de travaux collectifs, de nombreux projets de recherche se poursuivent et d'autres, sur des thématiques complémentaires, se développent. Les thématiques des colloques se collent aux questions sociales plus larges : la santé mentale quand on vit à la rue (2006), la question des refuges au croisement des interrogations sur les usagers, les missions de ceux-ci et les pratiques alternatives d'intervention (2007). Le bilan des activités est très positif et un deuxième ouvrage collectif est publié : *L'itinérance en questions*.

La remise en question

De 2008 à 2010, c'est la grande remise en question. Plusieurs chercheurs et partenaires changent ou se déplacent vers d'autres cieux. Après toutes ces années, la direction scientifique cherche à passer le relais. Les demandes de subventions sont infructueuses. En 2010, une nouvelle demande est déposée sans succès. En 2011, elle est redéposée dans la perspective d'un élargissement à la thématique des problèmes sociaux; la réponse est attendue au printemps 2012.

Les colloques, rendez-vous annuels des praticiens et des chercheurs

se poursuivent : La diversité des réponses sociales et leurs articulations (2008); La problématique des tensions dans l'espace public entre populations, acteurs et personnes à la rue (2009). Enfin, 2010 est l'occasion de deux activités importantes : un colloque international visant à faire le bilan de près de deux décennies de recherche en abordant la thématique très actuelle du « *housing first* » sous ses différentes variantes (*At Home*, ou *Projet chez soi*), et un forum national sur les enjeux éthiques et cliniques de l'intervention en itinérance, s'adressant aux organismes communautaires, aux acteurs de la fonction publique et aux élus de partout au Canada.

Trois défis théoriques pour faire avancer la connaissance

L'histoire du CRI est aussi l'histoire de ses débats théoriques. À travers ceux-ci, le CRI s'est déplacé, réorienté et redéfini. Plusieurs grands défis se sont présentés.

Le premier concerne la dénomination du phénomène de la vie à la rue. Le choix du terme « itinérant », plutôt que « clochard », « robineux » ou « SDF », nous a permis de nous intéresser aux processus, aux politiques, aux contextes et aux dynamiques personnelles de la vie à la rue. Ce terme, qui n'est pas une catégorie administrative ou institutionnelle, se veut plutôt une désignation sociologique. Plus empiriquement, il correspond à une diversité de problèmes – alcoolisme, santé mentale, consommation excessive, toxicomanie, prostitution, etc. – rencontrés chez des populations privées temporairement de logis et dont l'inscription sociale est l'univers de la rue. Malgré son flou, le terme « itinérance » a été porteur, du point de vue de la connaissance. À preuve, on le voit apparaître dans l'univers de la recherche en France et dans plusieurs pays francophones.

Le deuxième défi théorique a été de construire une connaissance large au croisement de deux dimensions. La première cherche à distinguer les personnes itinérantes du phénomène de l'itinérance. La deuxième s'intéresse aux perspectives analytiques : les profils et les dynamiques (configuration, dynamique et genèse de

l'itinérance), les réponses spécialisées (modèles d'intervention) et les cadres de gestion des problèmes sociaux (politiques, règlements, mesures de contrôle, etc.). Ce choix nous a permis de penser la complexité de l'itinérance en croisant des explications de nature structurelle, institutionnelle et individuelle. Aujourd'hui, les discours publics et scientifiques ne présentent plus l'itinérance comme une maladie ou une fatalité historique, et de moins en moins comme un état ou un statut social. L'itinérance est plutôt comprise comme un mode de vie, résultant d'histoires sociales et personnelles complexes.

DE 2008 À 2010, C'EST LA GRANDE REMISE EN QUESTION ET LES DEMANDES DE SUBVENTIONS SONT INFRUCTUEUSES.

Enfin, le troisième grand défi théorique du CRI a été de proposer un modèle explicatif large de l'itinérance, mais force est d'admettre que notre projet rencontre des limites. Le dépassement de la nature empirique du phénomène nécessitait sa réinscription dans un cadre plus large. Croiser itinérance, inégalités et exclusion sociale a permis d'explorer ce qui est toujours à l'œuvre dans notre société, à savoir : l'effet toujours important de ces inégalités dans le contexte de sociétés globalement riches; la fragilisation de populations toujours plus nombreuses; la vulnérabilité des situations qui caractérise de plus en plus la vie en société; la privation de certains droits sociaux pour les populations itinérantes; le constat de populations stigmatisées, relayées dans une zone de tolérance acceptable, et qui en fait des citoyens de deuxième zone.

Roch Hurtubise est professeur au Département de travail social de l'Université de Sherbrooke et Shirley Roy est professeure au Département de sociologie de l'UQAM.

Diverses versions de l'histoire du CRI ont été publiées, entre autres dans *L'itinérance en questions*.

| Date | Événement | Les grandes lignes |
|-------------|---|--|
| 1974 | Naissance du Réseau | Objectifs : donner une voix aux sans-abri; faire reconnaître les besoins, interpeller les gouvernements. |
| 1978 | Incorporation | Création d'une charte pour « venir en aide aux clochards alcooliques du bas de la ville ». |
| Années 1980 | Travail sur des enjeux | Création de ressources et sauvegarde de maisons de chambres. On traite du sujet des femmes itinérantes. |
| 1987 | Année internationale du logement des sans-abri : consultation de la Ville menée par le milieu | Rapport solide dans lequel est proposée une définition de l'itinérance et abordée l'importance des maisons de chambres. Création de Dernier Recours. |
| | Définition de l'itinérance | Vision large de l'itinérance : un itinérant est sans adresse, à faible revenu, victime de discrimination, peut vivre des problèmes de santé mentale et d'alcoolisme, entre autres. |
| | Maisons de chambres | Pour contrer leur disparition et les incendies mortels qui y ont eu lieu : mise aux normes (incendies, salubrité) et socialisation de 398 unités avec le PAMAC. |
| | Dernier Recours | Centre d'information, de référence et de dépannage ouvert 24 heures par jour, sept jours sur sept. Ouvre en 1988, ferme en 1992. |
| 1987 | Fédération des OSBL d'habitation de Montréal | Création d'un organisme qui développe le logement social avec support communautaire comme réponse à l'itinérance : <i>plus que du logement...</i> |



PHOTO CLAUDE MAJEAU

HISTOIRE

| Date | Événement | Les grandes lignes |
|-------------|--|---|
| Années 1990 | Travail sur des enjeux | Création de ressources spécifiques en toxicomanie et en réinsertion. |
| 1992 | Politique de la santé | L'itinérance est reconnue comme un problème social majeur sur lequel il faut agir... |
| | Protocole interministériel | Une action qui s'incarne dans un protocole sans impact. |
| 1992 | Comité de liaison en itinérance de Montréal | Création d'un comité tripartite Ville-MSSS-RAPSIM. Mandat : assurer un suivi à la fermeture de Dernier Recours et développer une approche plus globale. |
| 1994 | Collectif de recherche sur l'itinérance (CRI) | La création de ce collectif entraîne des colloques annuels, des forums, des recherches et des publications. |
| 1994 | Retrait du gouvernement fédéral du financement de nouveaux logements sociaux | Depuis 1994, plus de 50 000 logements sociaux n'ont pu être construits au Québec à la suite du retrait du financement fédéral. |
| 1995 | Abolition du Régime d'assistance publique du Canada | Coupes aux provinces dans le financement de l'aide sociale et fin de l'obligation de couverture des besoins essentiels. |
| 1998 | Colloque L'itinérance à la carte | Le colloque entraîne la création du Réseau Solidarité Itinérance du Québec. |
| 1999 | Stratégie nationale pour les sans-abri | De multiples programmes sont annoncés, dont l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC). |
| 2001 | Signature d'une entente Canada-Québec | L'entente amène une mise en œuvre de l'IPAC par le biais des Agences de la santé et des services sociaux et du Plan communautaire. L'entente suscite des réponses en matière de logement social, d'hébergement, d'installation et d'intervention. |
| 2002 | Comité des sans-abri du maire Gérald Tremblay | Création de 500 logements sociaux avec soutien communautaire pour les sans-abri. |
| 2003 | Opération Droits Devant | Elle documente la judiciarisation des personnes itinérantes et intervient sur la question, interpelle la Commission des droits de la personne, qui crée un comité tripartite avec la Ville et le RAPSIM. |
| 2003-2007 | IPAC 2 : 2003-2006 | Reconduction de l'IPAC (mais non des programmes Autochtone et Jeunesse) avec les mêmes budgets et balises. L'Initiative sera prolongée d'un an, de 2006 à 2007. |
| 2004 | Forum 30 ^e du RAPSIM | Ateliers, forum et actes du 30 ^e anniversaire alimentent le travail du RAPSIM et le Plan d'action intersectoriel de Montréal. |

| Date | Événement | Les grandes lignes |
|------|--|---|
| 2005 | Premiers États généraux de l'itinérance au Québec | Mobilisation du milieu et signature de la déclaration <i>Droit de cité</i> , qui identifie le besoin d'une politique en itinérance. |
| 2006 | Rencontre nationale pour une politique en itinérance | Adoption d'une plateforme de revendications pour une politique en itinérance basée sur les droits, pour répondre aux besoins. |
| 2006 | Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance 2007-2009 | Le programme IPAC est transformé par le gouvernement Harper en IPLI avec les mêmes budgets et balises. |
| 2007 | Deuxième consultation de la Ville sur l'itinérance | Adoption de 33 recommandations concernant le logement social, les services et les appuis aux demandes du milieu (financement des groupes, politique en itinérance). |
| 2007 | Création de la Clinique Droits Devant | Le RAPSIM met en place ce service d'accompagnement pour les personnes judiciairisées. |
| 2008 | Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 2009-2014 | Le gouvernement conservateur reconduit pour 5 ans, avec le même budget, le programme qui devient la SPLI. |



PHOTO ARCHIVES RAPSIM

Le député libéral fédéral Justin Trudeau a pris position en faveur des revendications du RAPSIM.

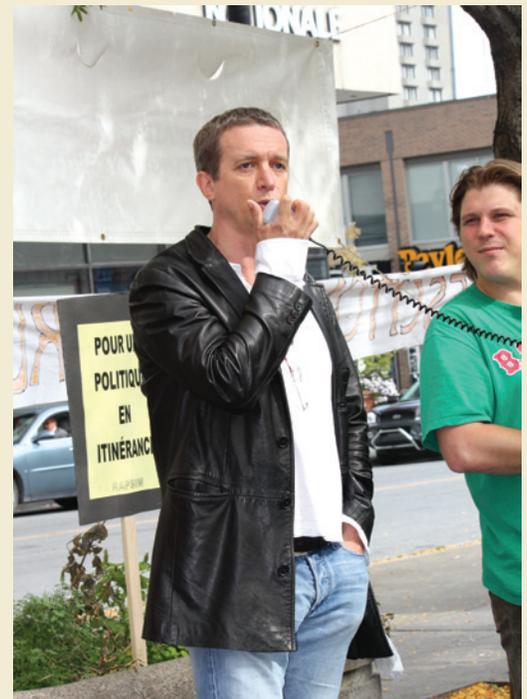


PHOTO CLAUDE MAJEAU

Dan Bigras réitère son appui à la demande d'une politique en itinérance, lors de l'ouverture de la Commission parlementaire.

| | | |
|-----------|--|---|
| 2008 | Cadre national sur le logement social avec soutien communautaire | Le cadre du gouvernement reconnaît la pratique avec une enveloppe nationale de 5 M\$, dont 10 % seulement pour Montréal. |
| 2008-2009 | Commission parlementaire sur l'itinérance | <p>Première historique : la Commission s'ouvre à Montréal devant 105 témoins et reçoit 140 mémoires. Elle reprend après les élections.</p> <p>Le rapport unanime qui en découle recommande un plan d'action et une politique en itinérance.</p> |

| Date | Événement | Les grandes lignes |
|-----------|---|--|
| 2009 | Plan d'action interministériel en itinérance | En réponse à la demande du milieu et au rapport de la commission parlementaire, le gouvernement adopte ce Plan d'action interministériel sur 3 ans, réunissant 8 ministères (70 mesures, budget de 14 M\$). |
| 2009 | Avis de la Commission des droits de la personne sur le profilage social | La Commission étaye dans son rapport qu'il y a discrimination dans l'application des règlements, ce que le RAPSIM dénonce depuis des années. |
| 2009 | Projet chez soi | La Commission canadienne de la santé mentale se voit accorder un budget de 110 M\$, dont 18 M\$ vont à Montréal, pour mettre en place ce projet offrant du logement et des services de suivi à des personnes itinérantes. La FOHM et le RAPSIM se retirent de ce projet en raison de son parti pris pour une aide privée et de son caractère temporaire. |
| 2009-2010 | Commission populaire sur la sauvegarde des maisons de chambres | Consultation du milieu et sortie d'un rapport identifiant le besoin d'un portrait de la situation et d'actions pour la salubrité des maisons de chambres et la socialisation de leurs habitants. |
| 2010 | Forum 35 ^e anniversaire du RAPSIM | 130 personnes échantent sur le portrait de l'itinérance et ses enjeux en 2010. |
| 2010 | Deuxièmes États généraux de l'itinérance au Québec | Deuxième grande rencontre du milieu de l'itinérance au Québec, où plus de 330 participants réaffirment le besoin d'une politique en itinérance. |
| 2011 | Bilan de l'action gouvernementale en itinérance à l'Assemblée nationale | Les députés reçoivent le bilan de la ministre Dominique Vien. Le RAPSIM y étaye l'insuffisance du plan d'action, démontrant l'aggravation et l'accroissement de l'itinérance. |



CARICATURE GARBOTTE, LE DEVOIR

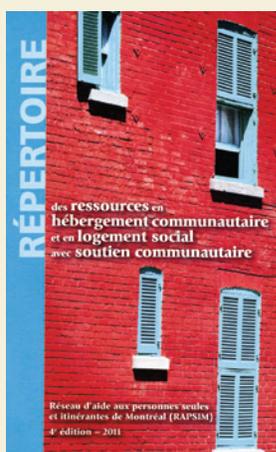
Publications du RAPSIM

<http://www.rapsim.org/60/Publications.montreal>

L'action du gouvernement du Québec en itinérance depuis 2009 : un bilan qui rappelle l'urgence d'instaurer une politique en itinérance, mémoire déposé à la Commission santé et services sociaux de l'Assemblée nationale, RAPSIM, novembre 2011.

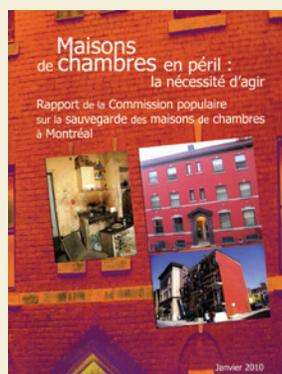
Clinique Droits Devant : un bilan après 5 ans, RAPSIM, novembre 2011.

Profilage social et judiciarisation : portrait de la situation dans l'espace public montréalais, RAPSIM, juin 2011.



Répertoire des ressources en hébergement communautaire et en logement social avec soutien communautaire (4^e édition), RAPSIM, mai 2011.

Une diversité de pratiques à appuyer, balises régionales pour le financement dédié au soutien communautaire en logement social, RAPSIM, mars 2011.



Maisons de chambres en péril : la nécessité d'agir, rapport de la Commission populaire sur la sauvegarde des maisons de chambres à Montréal, RAPSIM, janvier 2010.

Une politique en itinérance : une nécessité pour Montréal! Mémoire du RAPSIM à la Commission parlementaire sur l'itinérance, septembre 2008.

Politiques gouvernementales

Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013, gouvernement du Québec, décembre 2009.

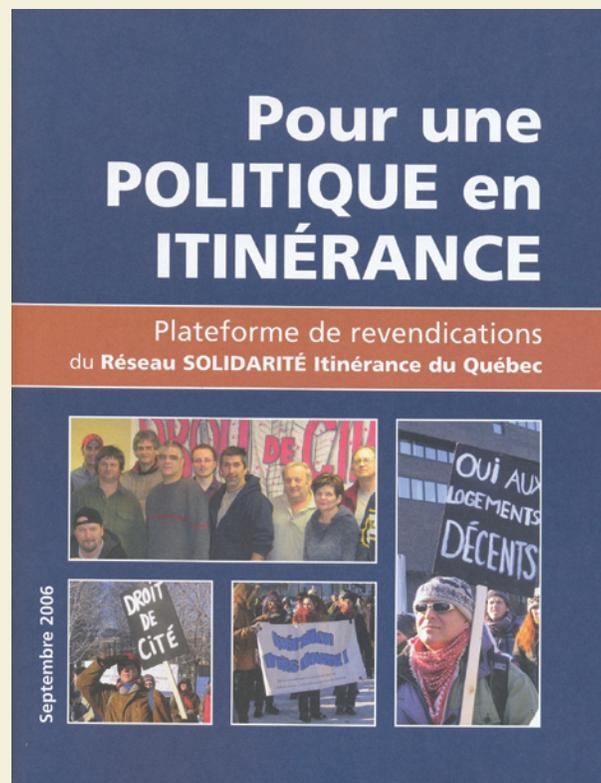
Itinérance : agissons ensemble, rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec, Assemblée nationale, novembre 2009.

Les personnes en situation d'itinérance : détentrices de droits fondamentaux, Barreau du Québec, mémoire présenté dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'itinérance, octobre 2008.

Mémoire présenté en commission parlementaire sur le phénomène de l'itinérance au Québec, Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, octobre 2008.

L'itinérance au Québec – Cadre de référence, ministère de la Santé et des Services sociaux, septembre 2008.

Pour une politique en itinérance, Réseau Solidarité itinérance du Québec, septembre 2006.



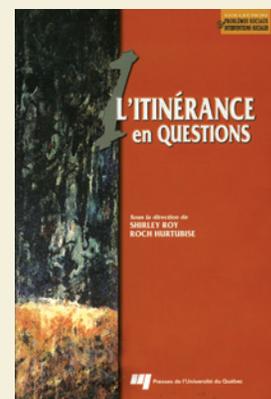
CHAREST, René et Marie-Josée LAMARRE. « Structure et représentation des services : le cas de Dernier Recours Montréal », dans *Errance urbaine*, sous la direction de Danielle Laberge, Éditions MultiMondes, 2000.

Le phénomène de l'itinérance au Québec, protocole interministériel, ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, 1992.

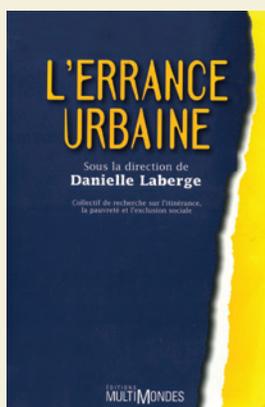
Vers une politique municipale pour les sans-abri, rapport du comité des sans-abri déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal, 13 avril 1987.

Recherches en itinérance

L'itinérance en questions, sous la direction de Shirley Roy et Roch Hurtubise, PUQ, 2007.



ence SUR L'ITINÉRANCE



Errance urbaine, sous la direction de Danielle Laberge, Éditions MultiMondes, 2000.

L'itinérance, Nouvelles pratiques sociales, volume 11, numéro 1, Presses de l'Université du Québec (PUQ), printemps 1998.

De l'expérience individuelle au phénomène global, configurations et réponses sociales, Collectif de

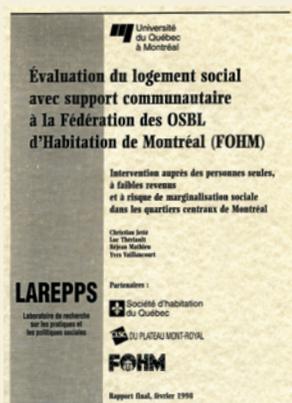
recherche sur l'itinérance, Département de sociologie, UQAM, juin 1995.

Logement social

Les refuges en itinérance à Montréal – été 2011, compte-rendu du groupe de discussion du 1^{er} septembre 2011, Direction de la diversité sociale, Ville de Montréal, septembre 2011.

Dossier noir : logement et pauvreté au Québec, des chiffres et des visages, Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), janvier 2009.

DUCHARME, Marie-Noëlle et Yves VAILLANCOURT. *Portrait des organismes sans but lucratif d'habitation sur l'île de Montréal*, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), UQAM, avril 2002.



JETTÉ, Christian, Luc THÉRIAULT, Réjean MATHIEU et Yves VAILLANCOURT. *Évaluation du logement social avec support communautaire à la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)*. Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), UQAM, février 1998.

La FOHM et le support communautaire, analyse, cadre théorique et pistes de développement, document de réflexion du conseil d'administration de la FOHM, décembre 1991.

Maisons de chambres

GAGNÉ, Jean et Marjolaine DESPARS. « Participation citoyenne et intervention communautaire : la Commission populaire sur la sauvegarde des maisons de chambres », *Nouvelles pratiques sociales*, volume 23, numéro 2, p.65-82.

Judiciarisation

CAMPBELL, Christine et Paul EID. *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, novembre 2009.

BELLOT, Céline et collab. *Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes*. Université de Montréal (première d'une série de trois études quantitatives et qualitatives sur le phénomène), octobre 2005.

BESSERER, Sandra et collab. *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'enquête sociale générale 1999*. Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, no 85-553-XIF au catalogue, 2001.

L'itinérance au féminin

Femmes, logement et pauvreté : sortir du privé, un enjeu de société, FRAPRU, septembre 2010.

La spirale de l'itinérance au féminin, RAIQ et RGF03, sous la direction de Lucie Gélneau, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008.

OXMAN-MARTINEZ, J., J. KRANE, N. CORBIN et M. LOISELLE-LÉONARD. *Competing Conceptions of Conjugal Violence : Insights from an Intersectional Framework*, The Centre for Applied Family Studies, Montréal, 2002.

NOVAC, S., J. BROWN et C. BOURBONNAIS. *Elles ont besoin de toits : analyse documentaire sur les femmes sans abri*. Revue de littérature, Centre canadien de documentation sur l'habitation, 1996.

OUELLETTE, Françoise-Romaine. *Femmes sans toit ni voix : la problématique des femmes dites sans-abri ou itinérantes*, Publications du Québec : Bibliothèque nationale, 1989.

WILSON, Donna. « Montreal Marginalized Women Project Anglican », *Feminist Perspective*, Diocese of Montreal, Montréal, 1983.

DAVIS Phyllis. *Report on Woman Shelters in Montreal*, 1975.



**POUR UNE
POLITIQUE
EN
ITINÉRANCE**

RAPSIM



**POUR UNE
POLITIQUE
EN
ITINÉRANCE**